



RAPPORT D'ORIENTATIONS BUDGÉTAIRES

Année 2023

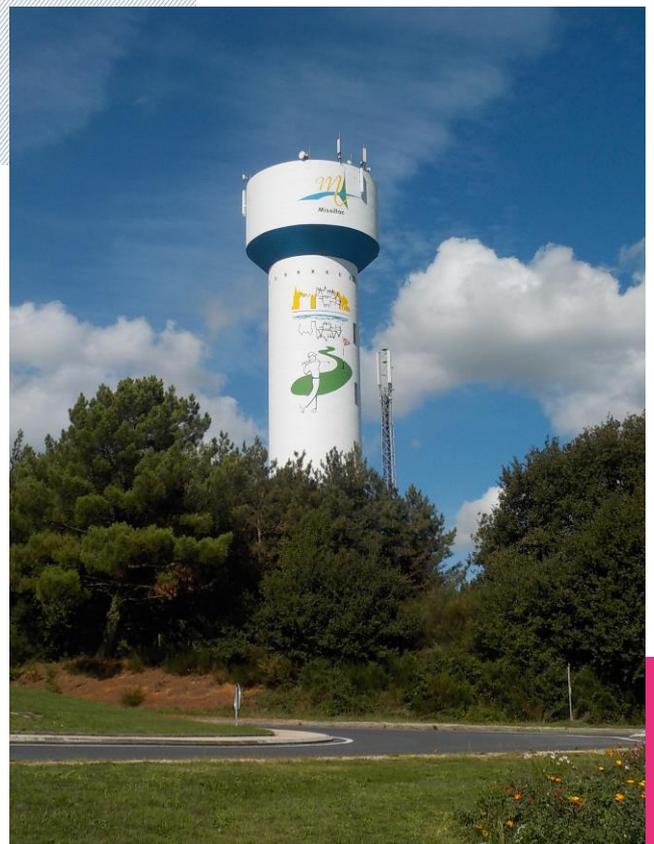


TABLE DES MATIERES

PREAMBULE :	4
CADRE REGLEMENTAIRE	4
1. CONTEXTE, ENJEUX ET STRATEGIE	5
1.1. ELEMENTS DE CONTEXTE	5
1.1.1. CONTEXTE NATIONAL : PROJECTION MACROECONOMIQUE 2022-2025	5
1.1.2. CONTEXTE REGIONAL ET DEPARTEMENTAL	6
1.1.3. CONTEXTE ATLANTIC'EAU	8
1.2. ENJEUX ET ORIENTATIONS STRATEGIQUES D'ATLANTIC'EAU (2023-2027)	9
1.2.1. LA GESTION QUANTITATIVE DE L'EAU	9
1.2.2. LA GESTION QUALITATIVE DE L'EAU :	10
LA GESTION DES RISQUES	12
1.2.3. LA QUALITE DU SERVICE PUBLIC RENDU AUX USAGERS	12
1.2.4. EXPERTISE INTERNE	13
1.2.5. AUTRES ACTIVITES	13
2. DEPENSES ET RECETTES DE FONCTIONNEMENT DU SERVICE	13
2.1. DEPENSES DE FONCTIONNEMENT DU SERVICE	13
2.1.1. LA PRESENTATION SYNTHETIQUE DE LA REPARTITION DES CHARGES DE FONCTIONNEMENT 2022	13
LES CHARGES D'EXPLOITATION DU SERVICE	14
2.1.2. CHARGES PROTECTION DE LA RESSOURCE EN EAU	17
2.1.3. CHARGES DE PERSONNEL ET EVOLUTION DES RESSOURCES HUMAINES	19
2.1.4. AUTRES CHARGES	19
2.1.5. ADMISSIONS EN NON-VALEUR ET CREANCES ETEINTES (IMPAYES SUR CREANCES D'EAU)	21
2.1.6. EVOLUTION PREVISIONNELLE DES DEPENSES D'EXPLOITATION	21
2.2. LES RECETTES DE FONCTIONNEMENT DU SERVICE	22
2.2.1. LES PRODUITS D'EXPLOITATION DU SERVICE	22
2.2.2. LES RECETTES COMPLEMENTAIRES	24
3. EQUILIBRE BUDGETAIRE	25
3.1. COMPTE ADMINISTRATIF PROVISoire 2022 ET RESULTATS	25
3.1.1. SECTION D'EXPLOITATION ET SON RESULTAT PROVISoire	25

3.1.2.	SECTION D'INVESTISSEMENT ET SON RESULTAT	26
3.1.3.	RESULTATS D'EXPLOITATION CUMULES	27
3.2.	PROSPECTIVE BUDGETAIRE 2023-2027	28
3.2.1.	RESULTATS ANNUELS D'EXERCICE	28
3.2.2.	RESULTATS D'EXERCICE CUMULES.....	29
3.2.3.	EQUILIBRE ANNUEL DE LA SECTION DE GESTION	29
3.3.	EPARGNE	30
3.3.1.	DEFINITIONS.....	30
3.3.2.	RATIOS D'EPARGNE	31
4.	GESTION DE LA DETTE ET POLITIQUE D'INVESTISSEMENT	31
4.1.	SUIVI DE LA DETTE	31
4.1.1.	ENCOURS DE LA DETTE	31
4.1.2.	CAPACITE DE DESENDETTEMENT	35
5.	L'INVESTISSEMENT.....	35
5.1.	POLITIQUE D'INVESTISSEMENT STRUCTURANT	35
5.1.1.	ETAT D'ACTIF AU 31/12/2022	36
5.1.2.	LES AIDES A L'INVESTISSEMENT DE L'ETAT ET DE L'AGENCE L'EAU LOIRE-BRETAGNE.....	36
5.2.	PROGRAMMATION PLURIANNUEL DES INVESTISSEMENTS	37
5.2.1.	LE PLAN PLURIANNUEL D'INVESTISSEMENT PRODUCTION	37
5.2.2.	LE PLAN PLURIANNUEL D'INVESTISSEMENT TRANSPORT ET INTERCONNEXIONS.....	39
5.2.3.	LE PLAN PLURIANNUEL D'INVESTISSEMENT DISTRIBUTION	40
	CONCLUSION.....	42

CADRE REGLEMENTAIRE

Le débat d'orientation budgétaire (DOB) constitue la première étape du cycle budgétaire annuel des collectivités territoriales et des établissements publics. Il doit se dérouler dans les deux mois qui précèdent le vote du budget primitif (article L.2312-1 du Code Général des Collectivités Territoriales). Le DOB a vocation à éclairer les élus dans les choix budgétaires et financiers qui détermineront les priorités pour les années à venir.

Le rapport d'orientations budgétaires doit comporter :

- ❖ Les orientations budgétaires envisagées par la collectivité portant sur les évolutions prévisionnelles des dépenses et des recettes, en fonctionnement comme en investissement. Sont précisées les hypothèses d'évolution retenues pour construire le projet de budget, notamment en terme de concours financiers, de fiscalité, de tarification, de subventions...
- ❖ La présentation des engagements pluriannuels, notamment les orientations envisagées en matière de programmation d'investissement comportant une prévision des dépenses et des recettes. Le rapport présente, le cas échéant, les orientations en matière d'autorisations de programmes,
- ❖ Des informations relatives à la structure et à la gestion de l'encours de la dette contractée et les perspectives pour le projet de budget. Elles présentent notamment le profil de l'encours de dette que vise la collectivité pour la fin de l'exercice auquel se rapporte le projet de budget.

Servant de support au débat, le présent rapport d'orientations budgétaires soumis s'articule autour des thématiques suivantes :

- ❖ Orientations budgétaires établies aux vu des résultats et portant notamment sur les évolutions prévisionnelles des dépenses et des recettes,
- ❖ Hypothèses d'évolution retenues en matière tarifaire,
- ❖ Evolution des effectifs et des charges de personnel,
- ❖ Orientations envisagées en matière de programmation d'investissement et des enveloppes affectées,
- ❖ Structure et gestion de la dette contractée et perspectives d'évolution en cours.

Ce rapport fait l'objet d'un débat de l'assemblée délibérante et il est pris acte de ce débat par une délibération spécifique transmise en Préfecture. Le Rapport d'Orientations Budgétaire est mis en ligne sur le site Internet d'atlantic'eau (article L.2313-1 du CGCT).

1. CONTEXTE, ENJEUX ET STRATEGIE

1.1. ELEMENTS DE CONTEXTE

1.1.1. CONTEXTE NATIONAL : PROJECTION MACROECONOMIQUE 2022-2025

Cette projection macro-économique s'établit dans un contexte international particulièrement incertain.

Selon la note de conjoncture de la Banque de France, à fin 2022, l'économie française subit :

- la forte hausse des prix de l'énergie en Europe, conséquence de la guerre en Ukraine,
- une inflation trop élevée et une ponction sur les revenus réels des entreprises et des ménages, en large partie cependant amortie par les finances publiques.

Projection : après une bonne résilience au cours de la plus grande partie de 2022, l'activité économique traverserait deux phases distinctes : un net ralentissement à compter de l'hiver 2022/2023, puis un recul des tensions inflationnistes et une reprise progressive de l'expansion économique en 2024 et surtout en 2025.

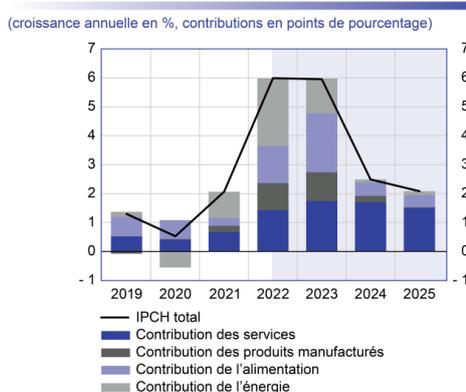
- **L'INFLATION** : en augmentation continue sur l'année 2022, la hausse de l'inflation mesurée par l'indice des prix à la consommation harmonisé (IPCH) s'établirait à **6,0 % en moyenne annuelle**, (7,1 % en novembre 2022).

Concernant plus spécifiquement l'évaluation au plus près de la hausse des prix supportée par les communes et plus généralement par le secteur public local, l'AMF - Association des Maires de France – calcule le prix du « panier » des biens et services constituant la dépense communale. Ainsi, en prenant en compte « ce panier », **la hausse des prix enregistrée par les communes sur leurs dépenses est de 4,9 % au 1er semestre 2022 sur un an**. Avec un trimestre supplémentaire intégrant l'accélération de la croissance de certains indices (notamment les frais financiers) et aussi la revalorisation du point d'indice de la fonction publique, **elle serait même de 7,2 %** (contre + 4,5 % pour l'indice des prix à la consommation).

En 2023, l'inflation se maintiendrait au même niveau en moyenne annuelle mais un profil en glissement annuel très différent : un pic au premier semestre 2023 puis une nette décrue ensuite (au voisinage de 4 % en fin d'année).

En 2024, l'inflation poursuivrait son repli, même si certains prix alimentaires **mais aussi les prix des services, resteraient dynamiques**. Fin 2024 et en 2025, l'inflation reviendrait vers la cible de la Banque centrale européenne (BCE) de 2 %.

Graphique 4 : Décomposition de l'IPCH



Sources : Insee jusqu'au troisième trimestre 2022, projections Banque de France sur fond bleu.

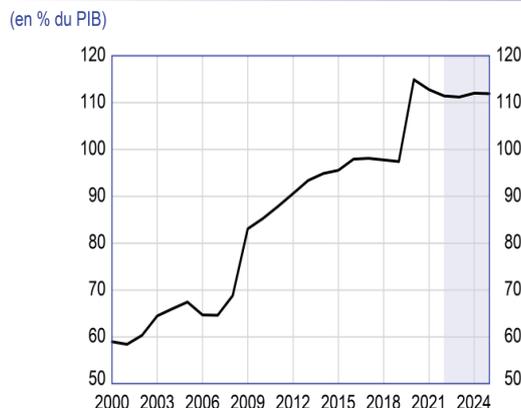
- **POUVOIR d'achat des ménages et MARGES des entreprises : l'économie française montrerait une résilience de l'emploi, du pouvoir d'achat des ménages et, d'ici 2025, du taux de marge des entreprises.** Cela recouvrirait néanmoins des disparités entre catégories de ménages et entre secteurs d'activité pour les entreprises.

Cette résilience aurait une contrepartie tenant au rôle protecteur joué par les finances publiques : **le ratio d'endettement public**, déjà fortement dégradé à la suite du choc Covid, serait ainsi au mieux stabilisé à l'horizon 2025 (cf graphique ci-contre).

- **TAUX D'INTERETS**

Le 15/12/2022, les taux d'intérêts directeurs de la BCE ont augmenté de 50 points de base et **ils devraient continuer à être augmentés à un rythme régulier**, pour assurer un retour au plus tôt de l'inflation vers l'objectif de 2 % à moyen terme.

Graphique 11 : Dette publique en France



Sources : Insee jusqu'en 2021, projections Banque de France sur fond bleuté.

En conclusion : l'activité économique serait résiliente en 2022, en ralentissement marqué en 2023, puis connaîtrait une reprise en 2024 et 2025.

Il demeure une incertitude élevée et persistante, notamment sur les prix et les approvisionnements en énergie. Par ailleurs, d'autres risques pourraient également affecter la prévision, à la hausse comme à la baisse du prix des matières premières, notamment au vu du contexte chinois.

Sources : https://publications.banque-france.fr/sites/default/files/medias/documents/projections-macroeconomiques_decembre-2022.pdf

<https://www.ecb.europa.eu/press/pr/date/2022/html/ecb.mp221215~f3461d7b6e.fr.html>

<https://www.amf.asso.fr/documents-indice-prix-depenses-communales-2022/41448>

1.1.2. CONTEXTE REGIONAL ET DEPARTEMENTAL

Conjoncture économique :

Sur la Région Pays de la Loire, les indicateurs économiques de la période observée (1er trimestre 2022 pour l'emploi salarié et le taux de chômage, 2ème trimestre 2022 pour la demande d'emploi) sont bons, le plus souvent meilleurs qu'avant l'apparition de la crise sanitaire engendrée par le Covid-19. **Malgré la multiplicité des aléas actuels, la région Pays de la Loire conserve son dynamisme**, avec pour seules alertes une légère hausse trimestrielle de la demande d'emploi de catégorie A et la hausse du nombre de défaillances (cessations de paiements).

Source : <https://pays-de-la-loire.dreets.gouv.fr/Bulletin-de-conjoncture>

Conjoncture démographique :

L'INSEE indique que le département de la Loire-Atlantique confirme son rôle de locomotive de la région, en lien avec la présence de Nantes Métropole. **La population de la Loire-Atlantique progresse de 1,2 % en moyenne chaque année.**

En 2019, le département comptait 1 429 272 habitants, la population en 2034 serait de 1 665 000 habitants, soit un accroissement moyen annuel de l'ordre de + 15 700 habitants, selon les projections démographiques effectuées par le département 44 – édition 2022.

L'accélération de la croissance démographique est portée essentiellement par Nantes Métropole et la CARENE. En revanche, les quelques communes en ralentissement démographique se situent au nord du département.

Sur le littoral, les plus fortes augmentations de population concernent Saint-Nazaire et Pornic.

Atlantic'eau voit plus particulièrement le nombre d'habitants augmenter sur ses secteurs de Nort-sur-Erdre et Val-Saint-Martin/Pays de Retz. Le nombre d'habitants sur les EPCI situés sur le territoire distribution d'atlantic'eau évoluerait en moyenne de + 3 600 habitants par an entre 2019 et 2034, ce qui représente une augmentation annuelle de 1% par an.

EPCI-FP	Nombre d'habitants	Nombre d'habitants	Evolution annuelle en nombre habitants / an
	2019	2034	entre 2019 et 2034
CA Pornic Agglo Pays de Retz	64 343	77 000	+ 840 hab/an
CA Redon Agglomération	66 655	65 000	- 110 hab/an
CC Châteaubriant Derval	44 419	42 900	- 100 hab/an
Grand Lieu Communauté	40 216	46 100	+ 390 hab/an
CC Région de Blain	16 379	16 800	+ 30 hab/an
CC Nozay	16 065	17 100	+ 70 hab/an
CC Erdre et Gesvres	64 546	83 000	+ 1 230 hab/an
CC Pays d'Ancenis	67 894	71 000	+ 210 hab/an
CC Pays de Pontchâteau Saint-Gildas-des-Bois	35 656	36 500	+ 60 hab/an
CC Sud-Estuaire	30 373	32 200	+ 120 hab/an
CC Estuaire et Sillon	39 647	45 600	+ 400 hab/an
CC Sèvre et Loire	48 655	54 000	+ 360 hab/an
CC Sud-Retz Atlantique	24 939	26 100	+ 80 hab/an

Source : <https://www.insee.fr/fr/statistiques/1405599?geo=DEP-44>
https://www.insee.fr/fr/statistiques/6012912#figure3_radio2
https://observatoire.loire-atlantique.fr/upload/docs/application/pdf/2022-07/fiches_projections_ete_2022_rp_2019.pdf

Concernant l'évolution du nombre d'abonnés d'atlantic'eau, celui-ci a augmenté de 10% entre 2017 et 2021, grâce à l'attractivité du territoire d'atlantic'eau et à l'adhésion de la commune de Châteaubriant. A territoire identique, cela représente une évolution annuelle constatée de 2% par an.

	2017	2018	2019	2020	2021
REGION D'ANCENIS	24 431	24 796	25 109	26 393	26 932
BASSIN DE CAMPBON	12 354	12 335	12 514	12 766	13 047
COMMUNAUTE DE COMMUNES SUD ESTUAIRE	16 274	16 381	16 662	16 908	17 198
REGION DE GRANDLIEU	27 067	27 337	28 079	28 558	29 251
REGION DE GUEMENE-PENFAO	8 593	8 512	8 615	8 752	8 900
PAYS DE LA MEE	11 533	11 500	16 822	17 055	17 326
REGION DU VAL SAINT MARTIN	27 231	28 415	29 074	29 396	30 018
REGION DE NORT SUR ERDRE	32 474	32 907	33 646	34 253	35 079
REGION DE PONT-CHÂTEAU-SAINT-GILDAS-DES-BOIS	17 180	17 251	17 445	17 808	18 284
PAYS DE RETZ	18 582	18 835	19 223	19 644	20 235
SILLON DE BRETAGNE	13 774	13 945	14 190	14 369	14 922
REGION DU VIGNOBLE	32 649	32 912	33 748	34 183	34 883
TOTAL	244 159	247 144	257 146	262 105	268 096
<i>Evolution n/n-1 (en %)</i>	2%	1%	4%	2%	2%
<i>Evolution totale (en %)</i>	10%				

*Evolution du nombre d'abonnés d'atlantic'eau entre 2017 et 2021.
(2019 : adhésion de la commune de Châteaubriant)*

1.1.3. CONTEXTE ATLANTIC'EAU

Atlantic'eau exerce les compétences obligatoires « transport et distribution d'eau potable » et la compétence optionnelle « production d'eau potable » sur la quasi-totalité de son territoire, le SAEP de Vignoble-Grandlieu conservant la gestion de ses ouvrages de production d'eau potable. L'ensemble de l'activité du syndicat est retracé dans un budget unique établi sous la nomenclature comptable M49, ses recettes provenant de la facturation du service d'eau potable auprès des abonnés. L'exploitation du service est confiée à des opérateurs privés après procédure de mise en concurrence.

La reprise de la compétence « distribution » par Clisson Sèvre et Maine Agglomération en 2022 :

Depuis le 1^{er} juillet 2022, Clisson Sèvre et Maine Agglo a repris la compétence « distribution » sur l'ensemble des communes de son territoire : Clisson et Boussay, dont la gestion était historiquement municipale, mais aussi les 14 autres communes alimentées jusqu'alors par atlantic'eau. La communauté d'agglomération est toujours membre d'atlantic'eau pour la compétence « transport » de l'eau potable entre l'usine de production et ses réseaux de distribution. Les conditions juridiques et financières de reprise de la compétence « distribution » ont été arrêtées fin 2022.

Les premiers effets de la hausse de l'inflation constatés en 2022 :

Le coût des travaux est en forte augmentation (+ 15 % par rapport aux prévisions).

Une actualisation de près de 15% est également attendue sur la rémunération des exploitants. Les frais d'achat d'eau devraient également fortement augmenter. L'impact sur les annuités d'emprunt a été estimé à + 212 k€.

Enfin l'impact financier des nouveaux contrats de délégation de service public s'est avéré plus important qu'escompté (+ 860 k€ par an).

Gestion quantitative : la situation de sécheresse 2022

L'année 2022 a été marquée par une situation de sécheresse exceptionnelle.

Le territoire d'atlantic'eau est à 70% dépendant de la Loire pour son approvisionnement. Alors qu'à la mi-août, le département était placé en situation de crise, atlantic'eau a dû raccorder une prise d'eau flottante à l'usine d'eau potable d'Ancenis au cas où le niveau de la Loire ne permettrait plus de recourir à la prise d'eau fixe. Certaines nappes du territoire ont par ailleurs été en très forte tension, comme celle de Saint-Gildas-des-Bois, mais aussi celle de Machecoul qui a atteint un niveau historiquement bas.

Dans son 1^{er} rapport de juin 2022, le GIEC des Pays de la Loire annonce des vagues de chaleur plus longues et plus sévères pour la région ainsi qu'une vulnérabilité hydrique forte et note que : « Tous les scénarios prévoient une baisse sensible des ressources en eau souterraines de la région et une diminution du débit de ses rivières ».

Les épisodes de fortes chaleurs associées à un déficit d'eau ne manqueront pas de se répéter dans les années à venir. Atlantic'eau doit s'adapter à ce changement climatique.

Gestion qualitative : pesticides et métabolites dans l'eau

Depuis 2016, atlantic'eau a constaté la présence de l'ESA-Métolachlore dans la plupart de ses ressources en eau. Cela a conduit atlantic'eau à fermer certains forages, à recourir à des ressources extérieures moins contaminées lorsque cela a été possible (ex : achat Redon), à augmenter le traitement au charbon actif et à solliciter des dérogations pour distribuer une eau dépassant la norme de 0,1µg/l (pesticides et métabolites pertinents).

L'ANSES a procédé à une réévaluation de la pertinence de l'ESA-Métolachlore sur la base de compléments d'études produits par le fabricant et dans son avis en date du 30 septembre 2022, a conclu que ce métabolite était dorénavant à considérer comme « non pertinent ».

L'ANSES souligne cependant que la pertinence de ce métabolite de pesticide peut être amenée à évoluer.

Par courrier du 09 janvier 2023, M. le Préfet et le Directeur général de l'ARS informent que la norme réglementaire des 0,1µg/l ne s'applique donc plus à l'ESA-Métolachlore et qu'en conséquence les dérogations octroyées seront abrogées. Ils insistent néanmoins sur le fait que la mobilisation collective autour des captages et de la qualité de l'eau doit être poursuivie, en particulier sur les captages prioritaires et sensibles.

1.2. ENJEUX ET ORIENTATIONS STRATEGIQUES D'ATLANTIC'EAU (2023-2027)

Atlantic'eau a pour mission de distribuer une eau de qualité, en quantité suffisante et à un prix maîtrisé.

Pour ce faire et au vu du contexte, atlantic'eau a défini ses orientations stratégiques sur les 5 prochaines années (2023-2027).

1.2.1. LA GESTION QUANTITATIVE DE L'EAU

LA SECURISATION DE L'ALIMENTATION EN EAU POTABLE

Les opérations de sécurisation de l'approvisionnement en eau deviennent une priorité compte tenu des difficultés rencontrées au cours de l'été 2022. Le secrétaire général l'a expressément rappelé le 02 décembre dernier lors d'une réunion en préfecture. **Un nouveau schéma départemental est en cours d'élaboration sous la maîtrise d'ouvrage du Département.**

La protection des sites de production existants ainsi que la recherche de nouvelles ressources de qualité demeurent primordiales.

En parallèle du schéma départemental, **atlantic'eau doit mener de nouvelles études** (schémas directeurs, internes, modélisations) en vue d'identifier les besoins et les moyens à mettre en œuvre pour sécuriser l'ensemble de son territoire.

L'effort d'investissement sur le transport et les interconnexions sera particulièrement conséquent sur les 5 prochaines années dans un contexte d'augmentation de la population et de raréfaction de la ressource disponible.

LA SENSIBILISATION AUX ECONOMIES D'EAU

Une politique plus active de sensibilisation à la réduction des besoins en eau potable doit être engagée pour inciter aux économies d'eau. A cet effet, une commission « économies d'eau » a été créée par délibération du 25/11/2022 afin de proposer un plan d'actions.

Atlantic'eau envisage également de lancer prochainement une étude sur sa politique tarifaire. Après un travail préalable de connaissance des abonnés et de leur mode de consommation, une réflexion spécifique sur la tarification du service comme levier aux économies d'eau sera menée.

LA PERFORMANCE DU RESEAU

Afin de maintenir la qualité du service et améliorer l'étanchéité des réseaux (limitation des casses et fuites), atlantic'eau réalise un programme soutenu de renouvellement qui s'appuie **sur une analyse technico-financière** fine de son réseau. Le Plan Pluriannuel d'Investissement comporte une ligne spécifique dédiée au renouvellement du réseau d'un montant qui varie **entre 13,2 M€ en 2023 et 18,5 M€ en 2026**. Sur la période de 2023 à 2027 sa moyenne est annuelle est à hauteur de 17,7 M€.

Par ailleurs, **des objectifs ambitieux de performance d'étanchéité du réseau sont fixés aux délégataires.** En cas non atteinte, des pénalités financières non négligeables sont appliquées. En 2022, ces pénalités se sont chiffrées à 571 k€. L'intérêt de recourir à la télérelève ou à d'autres techniques en vue d'atteindre des objectifs d'étanchéité plus élevés est également étudié.

1.2.2. LA GESTION QUALITATIVE DE L'EAU :

LA QUALITE DE L'EAU DISTRIBUEE : UN ENJEU DE SANTE PUBLIQUE.

Au vu de la contamination généralisée des ressources en eau, des inquiétudes de la population qui s'interroge sur les impacts sur la santé humaine, de la difficulté à analyser ces molécules et à en évaluer leurs potentiels effets conjugués ou « effets cocktails », **atlantic'eau mène une politique active et exigeante en terme de qualité d'eau distribuée.**

Elle se concrétise d'abord par une démarche de Recherche & Développement qui vise à analyser la présence, la concentration et les effets des molécules quelle que soit leur origine (pesticides, médicaments, micro-plastiques...). Atlantic'eau a notamment recours aux services de laboratoires spécialisés, lance ou répond à des appels à projets et s'inscrit véritablement dans une dynamique de recherche partenariale avec la communauté scientifique.

Pour mener à bien cette politique, **atlantic'eau va investir 1,2 million d'euros sur les 5 prochaines années.**

Le comité syndical d'atlantic'eau par motion en date du 26/03/2021 a clairement défini ses objectifs en termes de politique de protection de la ressource en eau :

- ⇒ l'enjeu de santé publique conduit à exiger une eau brute exempte de toutes les molécules qui ont un impact sur la santé,
- ⇒ pour y parvenir, il est nécessaire de privilégier le non usage des produits contenant des micropolluants, quelle que soit leur utilisation (agricole, industrielle, communale, domestique, ...), étant précisé que ce non usage sera à graduer dans les zones de captage en fonction de chaque contexte.

L'article L. 1321-2 du code de la santé publique rend obligatoire l'instauration des « périmètres de protection des captages » (PPC) autour des points de prélèvement en eau.

Aujourd'hui, tous les points de prélèvements d'atlantic'eau disposent de périmètres de protection, excepté celui de Saffré pour lequel la procédure devrait aboutir courant 2023.

Au vu de l'évolution des connaissances, atlantic'eau souhaite ces prochaines années revoir les limites de ces périmètres et les mesures associées. La révision des périmètres de protection des captages de Massérac est engagée afin de prendre en compte la réalisation d'un 3^{ème} forage et surtout interdire l'usage de produits phytosanitaires sur le périmètre rapproché. Une étude est par ailleurs en cours sur le secteur de Nort-sur-Erdre avec une approche étendue aux pollutions diffuses.

Sur le fondement des articles R. 212-4 et R. 212-14 du code de l'environnement, le SDAGE Loire-Bretagne a défini 5 captages prioritaires « au titre du Grenelle de l'eau » sur le territoire d'atlantic'eau : Gâtineaux et Gros Caillou, Machecoul, Nort-sur-Erdre, Saffré et Freigné. La réflexion et les échanges sur les programmes d'actions à même d'améliorer la qualité de l'eau se sont déroulés au cours de l'année 2022, les arrêtés préfectoraux arrêtant les dispositifs devraient être pris courant 2023.

Ces captages prioritaires bénéficient d'actions et de financements ciblés, parfois prévus dans un contrat territorial eau.

Par ailleurs, pour éviter le recours aux moyens chimiques, atlantic'eau apporte sur fonds propres une aide financière au désherbage mécanique tant sur le fonctionnement (aide par hectare désherbé) que sur l'investissement.

En 2021, atlantic'eau s'est engagé dans une démarche volontariste et concertée en vue d'atteindre à échéance 2040 le non-usage de tous produits phytosanitaires sur la nappe de Saffré. Cette dynamique réunit aujourd'hui l'ensemble des acteurs situés sur le bassin versant de Saffré et prend la forme d'une charte de territoire. Pour accompagner le changement de pratiques, atlantic'eau recourt au dispositif des paiements pour services environnementaux en apportant une aide complémentaire (500k€ sur 5 ans) à celle de l'Agence de l'eau Loire-Bretagne (1,44M€). 24 des 100 agriculteurs concernés ont conventionné.

Atlantic'eau a enfin conventionné avec la chambre régionale d'agriculture pour assurer une mise en œuvre efficace des dispositifs proposés aux agriculteurs afin de les accompagner dans l'évolution de leurs pratiques agricoles, et les encourager à réduire, voire à supprimer, l'usage de pesticides (montant 74 742 € -convention 2022).

LE TRAITEMENT DE L'EAU

La présence de métabolites du métolachlore à des teneurs significatives a conduit atlantic'eau à améliorer l'efficacité du traitement et à investir massivement dans la modernisation de ses usines d'eau potable.

Malgré le récent avis de l'Anses classant « non pertinent » l'ESA-Métolachlore, atlantic'eau a décidé de produire et distribuer une eau ne dépassant pas la norme de 0,1µg/l pour tout pesticide et ses métabolites qu'ils soient classés « pertinents » ou « non pertinents ».

En effet, de nouveaux pesticides et métabolites seront prochainement détectés au vu de l'évolution des techniques analytiques et la pertinence ou non d'un métabolite peut évoluer en fonction des études de l'ANSES.

Dans son avis du 06/07/2022 relatif aux risques associés à la consommation de nitrites et de nitrates, l'ANSES préconise d'évaluer, à la lumière des nouvelles données épidémiologiques et toxicologiques, la pertinence de la limite de qualité de 50 mg/l de nitrates dans les eaux destinées à la consommation humaine. Compte tenu des études citées, des teneurs en nitrates constatées sur certaines ressources, atlantic'eau s'est fixé comme objectif de respecter le niveau guide de 25 mg/l dans l'eau distribuée en procédant soit par dilution soit par traitement complémentaire.

LA GESTION DES RISQUES

L'ordonnance du 22 décembre 2022 relative à l'accès et à la qualité des eaux destinées à la consommation humaine rend obligatoire la réalisation d'un plan de gestion de la sécurité sanitaire de l'eau (PGSSE). Atlantic'eau a déjà initié sur deux unités de distribution cette démarche préventive visant à garantir la qualité de l'eau jusqu'au robinet du consommateur. Elle sera progressivement déployée sur l'ensemble du territoire.

Par ailleurs, atlantic'eau a confié à un prestataire une étude de sûreté de ses installations vis-à-vis des actes de malveillance qui se traduira par un programme d'investissement dans les prochaines années.

1.2.3. LA QUALITE DU SERVICE PUBLIC RENDU AUX USAGERS

Atlantic'eau exploite les services de production et de distribution d'eau potable pour lesquels il est compétent au moyen de délégations de service public, conformément à l'article L. 1411-1 du code général des collectivités territoriales. Au 1er janvier 2023, 11 contrats de délégation de service public sont en cours. S'y ajoutent une délégation spécifique pour le service public de transport d'eau potable sur tous les territoires au sud de la Loire et un marché public pour le service de production d'eau potable dans le territoire du Pays de Retz.

Après une période de forte concurrence entre les délégataires ayant conduit à la signature de contrats très avantageux financièrement, il a été constaté ces dernières années une augmentation sensible de leur rémunération, conforme toutefois aux estimations du prestataire accompagnant la collectivité.

L'année 2023 débute avec **des changements de délégataires sur deux secteurs** du territoire d'atlantic'eau sur lesquels les contrats avec Saur étaient arrivés à échéance :

- . Veolia sera le nouvel exploitant pour la Région de Nort-sur-Erdre,
- . Atlantic'eau ouvre par ailleurs son territoire à un troisième délégataire dénommé STGS sur le secteur du Vignoble.

La conclusion de délégations par « territoires hydrauliques » permet une plus grande concurrence. Cette pluralité d'opérateurs devrait être propice à la maîtrise du coût et à l'amélioration de la qualité du service rendu aux usagers.

Comme indiqué précédemment, **l'inflation** ne sera pas sans conséquence sur les charges d'exploitation et ce surcoût sera intégré aux perspectives budgétaires.

1.2.4. EXPERTISE INTERNE

Atlantic'eau s'organise autour de 4 services composés d'agents multidisciplinaires (techniciens, administratifs, juristes, financiers) et couvre un large panel de thématiques autour de l'eau : hydraulique, génie-civil, chimie, hydrogéologie, agronomie, environnement, délégation de service public et marchés publics, informatique...

Cette expertise permet à atlantic'eau de se doter de moyens permettant d'accompagner les élus dans la conduite d'un service public de l'eau potable performant et répondant aux attentes sociétales autour de l'eau potable.

En 2022, le syndicat a ainsi recruté une Ingénieure en Recherche & Développement dans le cadre de la prévention et la gestion des risques sanitaires (eau destinée à la consommation humaine).

Aujourd'hui, une réflexion doit être menée sur le déploiement d'une maîtrise d'œuvre interne afin de mieux maîtriser le coût et la qualité des travaux réalisés sur le réseau, certains prestataires externes n'étant pas à la hauteur des attentes d'atlantic'eau.

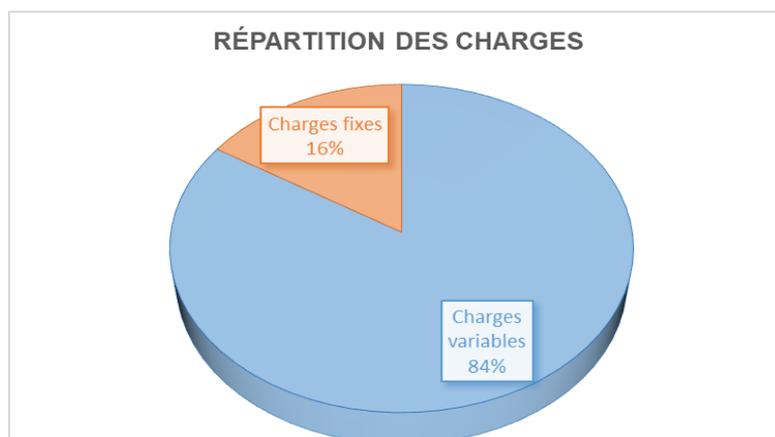
1.2.5. AUTRES ACTIVITES

Atlantic'eau poursuit par ailleurs sa collaboration avec Territoire d'Energie 44 dans le domaine numérique à travers le projet L.A GEO DATA : mise à jour du PCRS Image, lancement du PCRS Vecteur, animation des activités.

2. DEPENSES ET RECETTES DE FONCTIONNEMENT DU SERVICE

2.1. DEPENSES DE FONCTIONNEMENT DU SERVICE

2.1.1. LA PRESENTATION SYNTHETIQUE DE LA REPARTITION DES CHARGES DE FONCTIONNEMENT 2022



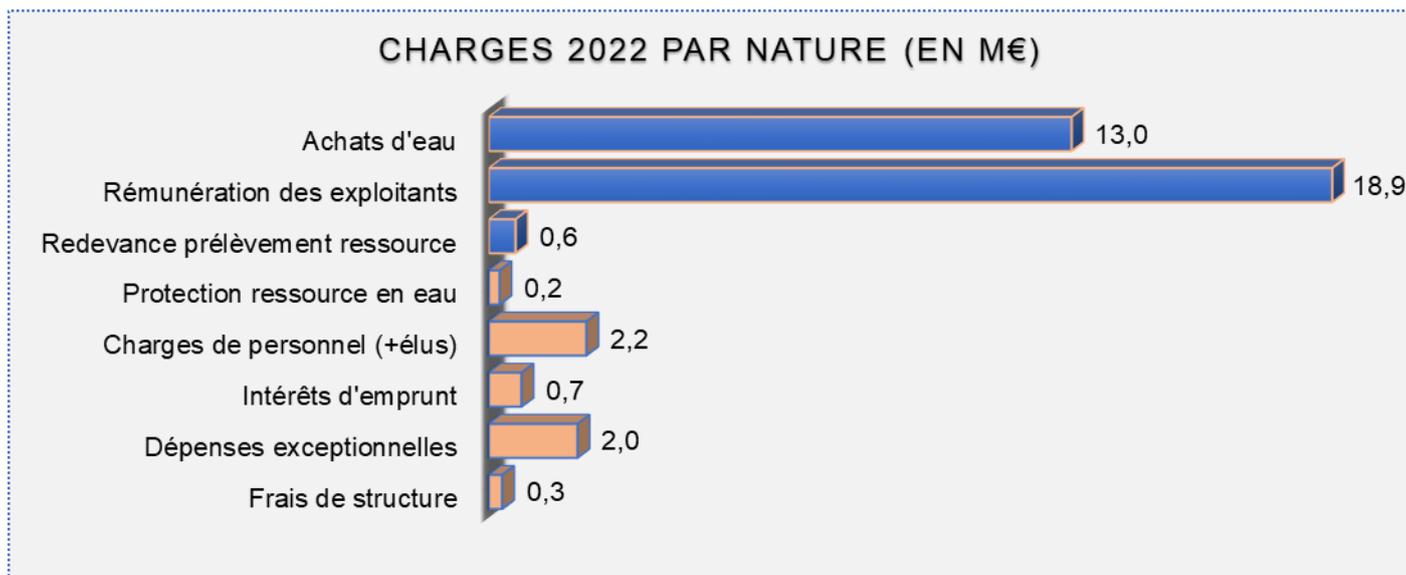
Les dépenses d'exploitation sont principalement constituées de charges variables conditionnées :

- ⇒ aux volumes d'eau produits, transportés et distribués,
- ⇒ aux achats effectués auprès d'autres producteurs d'eau selon un prix au m3 contractuel,
- ⇒ à la redevance annuelle pour prélèvement sur la ressource en eau

Les charges fixes sont les postes de dépenses qui ne varient pas en fonction de l'exploitation du service.

Elles concernent essentiellement :

- ⇒ Les charges liées à la protection de la ressource en eau
- ⇒ Les charges de personnel
- ⇒ Les frais de structure (moyens généraux) et les autres charges de gestion courante non liées à l'exploitation du service
- ⇒ Les intérêts d'emprunt
- ⇒ Les charges exceptionnelles



2.1.2. LES CHARGES D'EXPLOITATION DU SERVICE

Les prévisions d'exploitation ont été ajustées pour l'année 2023 en fonction des évolutions récentes constatées en 2022, de la réduction du périmètre d'atlantic'eau induit par la reprise de la compétence distribution par la Communauté d'agglomération de Clisson Sèvre et Maine (CSMA), de l'intégration des éléments financiers relatifs aux nouveaux contrats d'exploitation sur les secteurs de Nort-sur-Erdre et Vignoble et notamment la fin de l'affermage pour le territoire du VIGNOBLE au profit d'une DSP à paiement public.

Depuis le 1er juillet 2022, date effective de reprise de la compétence « distribution », la CSMA s'est substituée à atlantic'eau dans :

- La rémunération du délégataire Saur pour l'exploitation du service pour deux contrats (partiels) de distribution GRANDLIEU et VIGNOBLE et pour la rémunération de la réalisation des branchements neufs sur ces mêmes communes
- Certains achats d'eau en gros avec Nantes Métropole et Vendée Eau.

Par ailleurs, de nouveaux achats d'eau en gros à CSMA sont mis en œuvre. A ce titre, une convention de fourniture d'eau en gros est en cours d'établissement entre atlantic'eau et la CSMA pour la desserte de ses communes.

Pour la période 2024-2027, les simulations budgétaires ont été établies sur la base des hypothèses suivantes:

- Volume acheté à l'extérieur : +1,3% par an
- Rémunération des exploitants :
 - o production : + 3,3% par an
 - o transport : + 3,3% par an
 - o distribution : +3,5% par an

➤ **Frais d'achat d'eau :**

- o Frais d'achat d'eau aux collectivités extérieures :

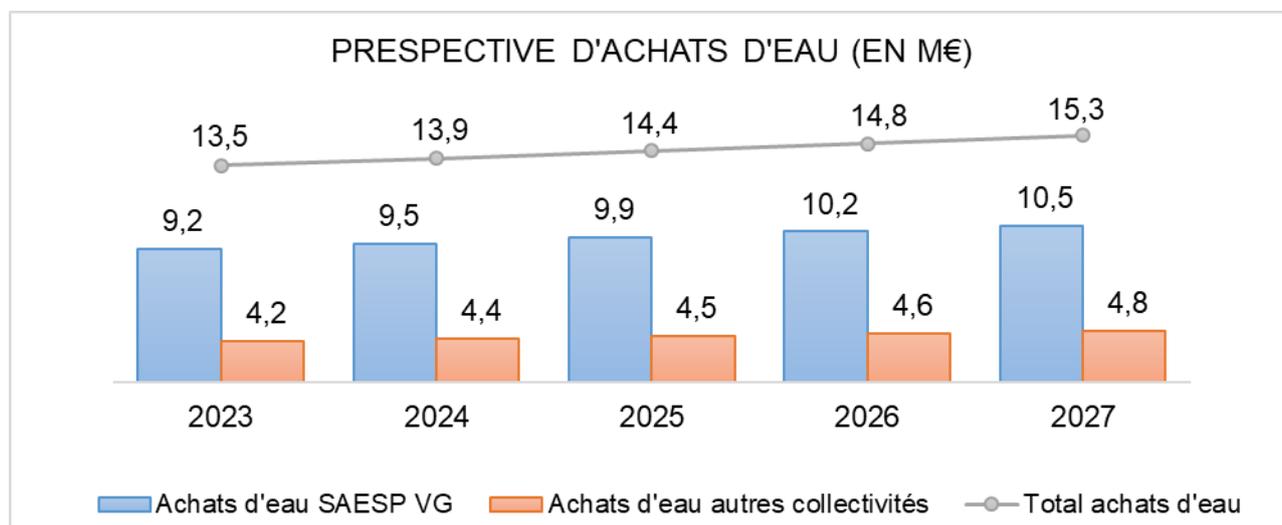
Pour 2023, les achats d'eau en gros diminuent en volume, notamment auprès de Nantes Métropole du fait du transfert de compétence à CSMA. L'augmentation des achats d'eau en gros à la CARENE constatée en 2022 se maintient. L'avancement des discussions pour le renouvellement de la convention de fourniture d'eau avec la CARENE implique de prévoir une augmentation du tarif d'achat d'eau en gros.

Une augmentation moyenne de 5% des tarifs au m³ sont prévus pour les autres achats. Les nouveaux achats d'eau en gros à CSMA sont quant à eux négligeables.

Sur les 4 années suivantes (2024 à 2027), l'évolution globale des frais d'achat d'eau aux collectivités extérieures a été estimée en prenant comme hypothèse : + 1,3% sur le volume et + 2% sur le prix d'achat.

- o Frais d'achat d'eau au SAEP Vignoble Grandlieu :

Pour 2023 et les 4 années suivantes (2024 à 2027), l'évolution des frais d'achat d'eau à l'usine de Basse-Goulaine a été estimée en prenant comme hypothèse + 1,3% sur le volume et + 2% sur le prix d'achat.



Compte-tenu des éléments pris en compte pour la projection des achats d'eau, une augmentation linéaire est prévue sur la période avec un montant qui devrait avoisiner 13,5M€ en 2023, progressant à 15,3M€ en 2027.

➤ **Production Atlantic'eau :**

Pour 2023, la rémunération des délégataires pour les contrats en cours est estimée à +10% et l'impact de la nouvelle délégation de service public pour la région de Nort-sur-Erdre à 92 k€ par an pour une prévision globale de 4,2 M€.

Sur les 4 années suivantes (2024 à 2027), l'évolution du coût de production a été estimée en prenant comme hypothèse +1,3% des volumes produits et +2% d'actualisation de la rémunération des délégataires. La mise en service d'une nouvelle filière de traitement à l'usine de Nort-sur-Erdre en 2024 allège la dépense de 50 k€ par an, les travaux sur l'usine de Massérac en 2025 n'ont quant à eux pas d'impact financier sur la rémunération. Les travaux sur l'usine de Saffré ont un impact prévisible de 90 k€ par an en 2027 alors que le traitement de l'ESA-métolachlore sur l'usine d'Ancenis est estimé à 160 k€ par an de 2024 à 2027 (inclus au contrat en 2023). Le surcoût d'un éventuel traitement des nitrates à Nort-sur-Erdre n'a pas été intégré dans ces prévisions : il dépendra du choix du procédé retenu.

➤ **Rémunération des exploitants pour le transport et la distribution :**

Concernant le transport :

Pour 2023 il est estimé une augmentation de la rémunération du délégataire à hauteur de 15% et +0.5% des volumes livrés comparé à 2022.

Pour la période 2024-2027, la rémunération du délégataire sur le contrat de transport a été appréciée en prenant en compte les simulations relatives à l'évolution des volumes livrés (+1,3%) et du coefficient d'actualisation prévu au contrat (environ 2%/an).

Concernant la distribution :

Pour l'année 2023 sont prévues :

- La rémunération du nouveau délégataire pour Nort-sur-Erdre conformément au compte d'exploitation prévisionnel de la 1ère année d'application
- La rémunération du nouveau délégataire pour le Vignoble conformément au compte d'exploitation prévisionnel de la 1ère année d'application. Il s'agit d'une nouvelle dépense du fait du passage de ce secteur en délégation de service public à paiement public contrairement au contrat précédent en affermage
- La baisse de la rémunération pour le contrat de GRANDLIEU du fait du transfert à CSMA de 4 communes
- Des actualisations de l'ordre de 10% des tarifs des contrats en cours, de légères augmentations de volumes et d'équivalents-abonnements, adaptées aux évolutions de chaque territoire.

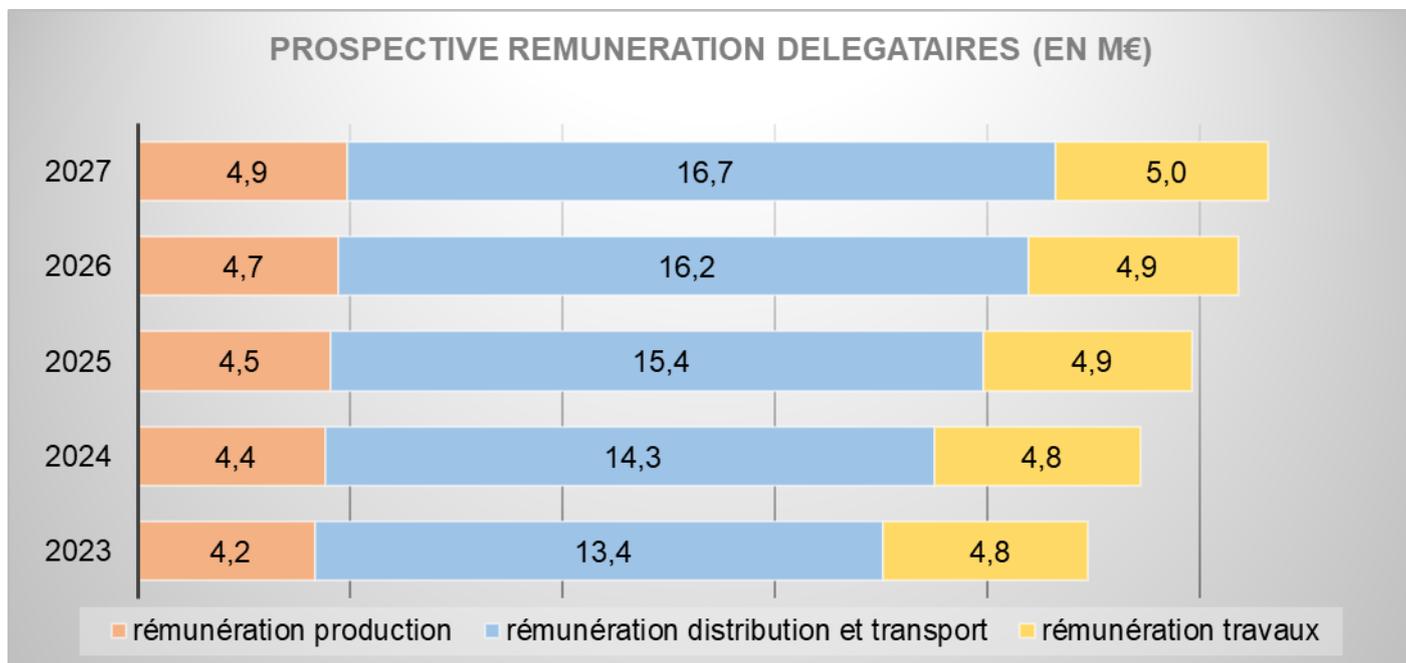
Pour la période 2024-2027, l'actualisation de la rémunération du délégataire a été établie sur la base d'une évolution de 1,5% du nombre d'équivalents-abonnements et 2%/an d'actualisation du coût de production et de distribution. Il est également pris en compte le renouvellement futur des contrats arrivant à échéance prochainement, plus ou moins impactant selon le niveau de rémunération actuel.

L'opportunité de recourir à la télérelève afin d'améliorer la qualité du service pour les abonnés (suivi de la consommation, alerte fuites) et permettre un meilleur suivi des pertes sur le réseau est à l'étude, notamment à l'occasion du renouvellement du contrat d'exploitation sur le secteur Campbon/Sillon. Les surcoûts d'exploitation engendrés n'ont pas été intégrés dans les présentes prévisions.

➤ **Rémunération des travaux liés à l'exploitation :**

Il est prévu 4,8M€ de dépenses en 2023. Une augmentation de 12% des tarifs des bordereaux des délégataires est pressentie sans augmentation du volume de branchements neufs réalisés au regard du ralentissement observé en 2022. Une nouvelle dépense apparaît pour le paiement des branchements neufs au nouveau délégataire du Vignoble à hauteur de 380 k€ par an et des dépenses en moins (-60 k€) sont estimées du fait du transfert de la compétence distribution vers CSMA pour 4 communes de Grandlieu.

Par la suite, une augmentation de 1% par an sur la période 2024-2027 est prévue.



2.1.3. CHARGES PROTECTION DE LA RESSOURCE EN EAU

Les opérations de protection de la ressource en eau sont l'une des composantes du coût de production.

Les estimations financières pour les exercices 2023 à 2027 sont susceptibles de fortement évoluer : l'indemnisation du non usage des produits phytopharmaceutiques au sein des périmètres de protection des captages, si cette préconisation est retenue, peut nécessiter le versement d'indemnités ou d'aides conséquentes.

Les charges et investissements liés à la gestion de la ressource en eau ont été estimées à 10,3M€ sur 5 ans, subventions déduites (~13,5M€ hors subventions).

Pour l'année 2023, ilss s'élèvent à 1 373 k€ (en 2022 : 1 518 k€) – en incluant les dépenses d'investissement déjà engagées les années précédentes non soldées et les subventions.

	2023	2024	2025	2026	2027	Total général
Fonctionnement	816 510 €	2 160 698 €	1 848 573 €	287 007 €	127 701 €	5 240 489 €
Investissement	556 711 €	499 011 €	279 101 €	3 652 501 €	39 000 €	5 026 324 €
Total général	1 373 221 €	2 659 709 €	2 127 674 €	3 939 508 €	166 701 €	10 266 813 €

Les principales dépenses prévues sur 2023 - 2027 (**aides financières** Agence de l'Eau, Département, Région, Etat **non déduites**) concernent essentiellement :

- les procédures administratives : 8 868 000 €

- Modification/Instauration des Périmètres Protection Captages Nort-sur-Erdre, Massérac, Saffré : études, investigations complémentaires, état parcellaire, notification : ~480 000 €
- Mise en conformité avec les arrêtés préfectoraux instaurant les périmètres de protection et les servitudes associées - Etude ou travaux de mise en conformité pour Machecoul, Massérac, Missillac, Saffré : 390 000 €
- indemnisation des servitudes à Massérac et Saffré : 2 500 000 € - 1 050 000 €
- gestion de la décharge à Sion-les-Mines : 3 550 000 €
- travaux d'aménagements routiers et modification du cours Pas Sicard à Saffré : 235 000 €
- bassin de rétention sur BV des barrages : 500 000 €

- l'accompagnement des acteurs pour limiter les risques de pollutions diffuses (Saffré – Nort-sur-Erdre – Gâtineaux – Freigné) : 3 120 000 €

- Accompagnement agricole incluant : Convention partenaires agricoles – analyses azote – actions collectives et individuelles dont diagnostics : ~620 000 €
- Paiements pour Services Environnementaux à Saffré : 1 580 000 € dont 1 000 000 € de paiement par l'agence de l'eau Loire Bretagne
- Accompagnement du désherbage mécanique : 400 000 €
- Communication : 20 000 €
- Suivi qualité d'eau (analyses et prélèvements) et suivi milieu : 515 000 €

- le foncier (acquisition, boisement, entretien) : 5 000 €

- gestion des ouvrages de production : 1 054 000 €

- modélisation (nappe de Saint-Gildas) : 52 500 €
- suivi quantitatif et supervision : 59 000 €
- diagnostic / réhabilitation d'ouvrages (Freigné - Massérac – Missillac – Nort - Saffré – St Sulpice - Soulvache) : 550 000 €
- nouvel ouvrage (Massérac – St Gildas – Sion-les-Mines - Mazerolles) : 392 000 €

- les études ou suivi « hydrogéologiques » (Nort - Mazerolles – Sion-les-Mines – convention BRGM): 138 000 €

- les recherches en eau (Ile Delage – alluvions Loire) : 310 000 €

Les dépenses sont réparties ainsi selon les sites de captages : Sion-les-Mines (3 729 000 €), Saffré (3 185 000 €), Massérac (2 960 000 €), Gâtineaux (800 000 €), Nort-sur-Erdre (400 000 €), Saint-Gildas-des-Bois (400 000 €), Alluvions Loire/IleDelage (310 000 €), Machecoul (235 000 €), Soulvache (167 000 €), Mazerolles (162 000 €), Freigné (75 000 €), Missillac (57 000 €), st Sulpice des Landes (20 000 €), tous captages (conventions – juridique – prélèvements-analyses – réhabilitation ouvrage non affecté- 1 000 000 €).

Enfin, il est rappelé que ces estimations doivent régulièrement faire l'objet d'une régularisation du fait notamment des incertitudes liées au calendrier de procédures administratives très lourdes (DUP, indemnisations, contentieux...).

Elles sont susceptibles d'être fortement majorées selon l'ambition des mesures de protection des ressources en eau retenues.

Les dépenses de personnel évoluent en fonction de plusieurs facteurs :

✓ **Facteurs externes**

La revalorisation des grilles indiciaires ou de la valeur du point indiciaire

L'évolution des taux des cotisations patronales

✓ **Facteurs internes**

L'impact des mesures individuelles liées à l'évolution des carrières des agents : avancement d'échelon, avancement de grade, promotion interne.

Les recrutements sur des emplois nouveaux (titulaires ou contractuels) et pour le remplacement ponctuel d'agents en congé maladie, congé maternité ou pour accroissement temporaire d'activité.

Le régime indemnitaire, qui a fait l'objet d'une refonte en 2017, dans le cadre du RIFSEEP, dispositif de régime indemnitaire tenant compte des fonctions, des sujétions et de l'expertise.

✓ **Facteurs d'évolution des charges de personnel en 2023 hors recrutements**

Avancements (échelon, grade, promotion interne).

La revalorisation du régime indemnitaire de certains agents pour tenir compte de l'évolution de leur expérience professionnelle

La provision au titre des jours de compte épargne temps (CET) doit être actualisée au vu des comptes des agents au 31 janvier 2023, afin de couvrir les charges afférentes aux jours épargnés sur des CET par l'ensemble des personnels, en application de l'instruction M49.

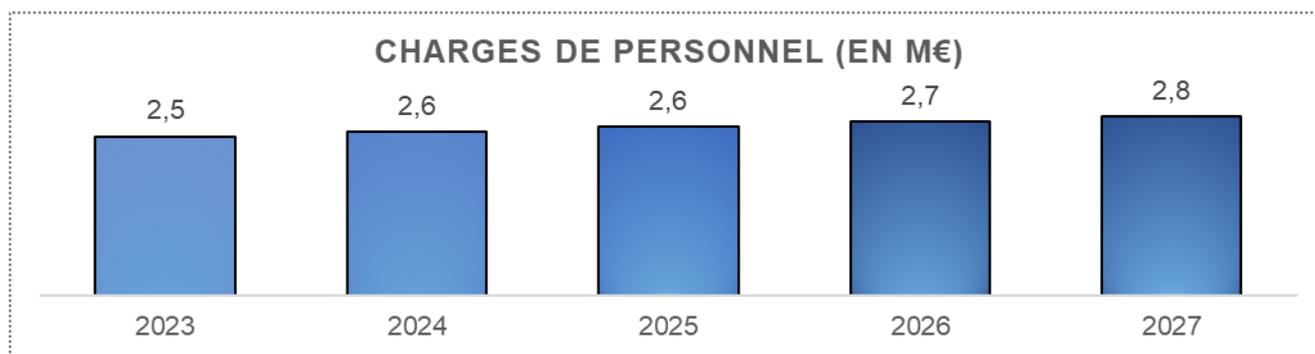
✓ **Evolution des charges de personnel en 2023 liées aux recrutements**

La prise en compte notamment :

- Le recrutement d'un technicien SIG (création de poste)
- Le remplacement avec tuilage d'un agent qui part officiellement en retraite en 2024 (mais début de l'été avec les congés)

L'analyse de ces facteurs d'évolution de charges de personnel conduit à une estimation à la hausse pour 2023 de l'ordre 215 k€ par rapport au budget 2022 (BP+DM), soit une enveloppe de 2,5M€.

Pour la période 2024-2027, une évolution annuelle de 3% des charges de personnel a été retenue.



SECURITE SANITAIRE : RECHERCHE ET DEVELOPPEMENT

Depuis ce début de mandat, atlantic'eau mène une politique ambitieuse d'analyse de la qualité de l'eau en ayant recours à des procédés innovants notamment les bio-essais et l'empreinte chimique.

En 2021, Atlantic'eau s'est inscrit dans un projet corrélant les données physico-chimiques avec les données éco-toxicologiques acquises sur les échantillons d'eau. Ce projet constitue une option prometteuse pour

analyser les risques liés aux micropolluants. Il a également été réalisé des analyses ponctuelles sur le Di-n-butyl phtalate (DBP) et le chlorothalonil ainsi que des bio-essais. Ces actions ont engagé le syndicat à hauteur de 77 k€ sur l'année 2021.

Pour un suivi efficace de la sécurité sanitaire, cette démarche d'analyse s'est poursuivie afin de recueillir progressivement toutes les données nécessaires en recourant à des procédés de contrôle différents mais complémentaires. En 2022, 121 k€ ont été dédiés à ces analyses innovantes et un poste d'ingénieur de recherche a été créé en cours d'année pour une durée de 5 ans. L'agent recruté a en charge les objectifs suivants :

- l'amélioration du suivi de la qualité de l'eau (valorisation et structuration des données existantes, intégration des techniques de biosurveillance et corrélation avec les empreintes chimiques, recherche de microplastiques, médicaments...),
- la prospection en matière d'aides et subventions et veille sur les appels à projets; recherche de partenariats ;
- le renforcement de la communication à destination des consommateurs.

Ainsi, pour 2023 et les exercices suivants, une enveloppe budgétaire relative à la recherche dans le domaine de la sécurité sanitaire est prévue à hauteur de 190 k€ (hors rémunération du poste d'ingénieur).

PARTICIPATION A L.A. GEO DATA

Depuis le 1^{er} juillet 2022, les activités de L.A GEO DATA sont internalisées au sein de Territoire d'Energie 44 selon des modalités convenues entre les deux syndicats. L'analyse des résultats du budget annexe 2022 « L.A GEO DATA » fait essentiellement apparaître des charges de fonctionnement qu'atlantic'eau devra couvrir en partie dès lors que les deux syndicats auront contractualisé à cet effet (reports 2022). Ainsi, une convention d'indivision signée entre les deux syndicats définira la répartition des recettes et des dépenses liées à l'animation L.A GEO DATA et à l'acquisition/mise à jour du PCRS.

Par ailleurs, les orientations relatives au PCRS fixées par la commission mixte L.A GEO DATA du 12/01/2023 et examinées en bureau syndical d'atlantic'eau du 25/01/2023, sont les suivantes :

- mise à jour du PCRS Image
- réalisation du PCRS Vecteur sur zone agglomérée (méthode mobile mapping).

Les modalités de financement et le calendrier prévisionnel de réalisation étant en cours d'élaboration en lien avec les autres partenaires publics (notamment EPCI) et privés (opérateurs de réseaux), aucune prévision budgétaire « PCRS » en investissement n'a pour le moment été portée sur le budget 2023 « L.A GEO DATA ».

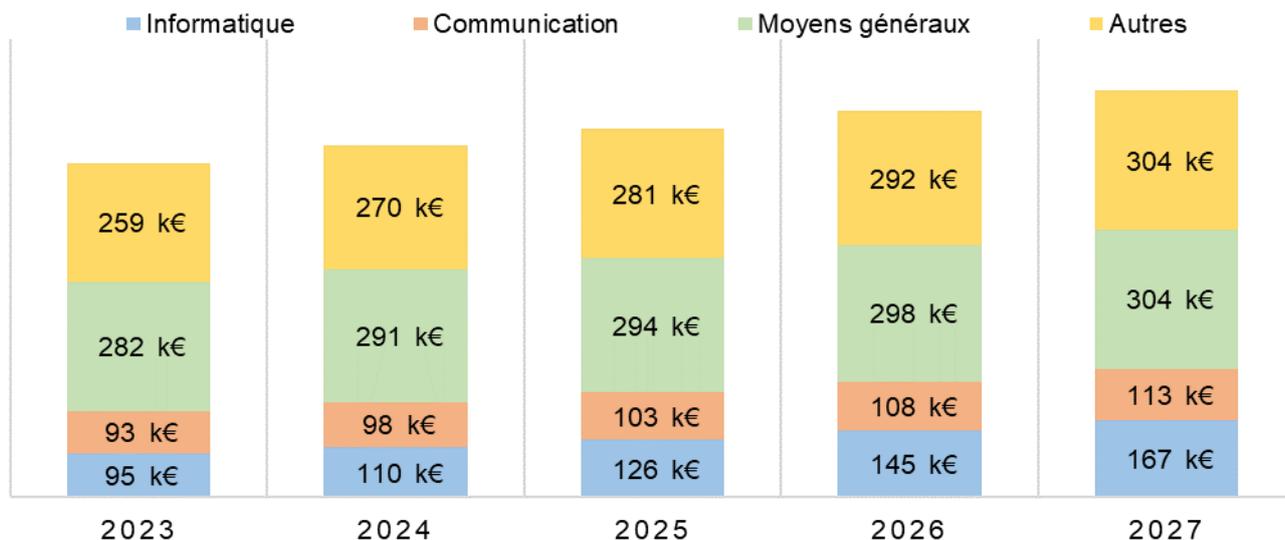
En conséquence, au vu de l'ensemble des éléments précités, atlantic'eau prévoit les prévisions financières suivantes :

- Participation « PCRS » de l'ordre de 100 000 € / an sur la période 2023-2026,
- Participation à l'animation « L.A GEO DATA » à hauteur de 142 000 € en 2023 (budget 2023 + reports 2022) et 82 000 € / an pour les années suivantes.

ETUDES ET PRESTATIONS DIVERSES

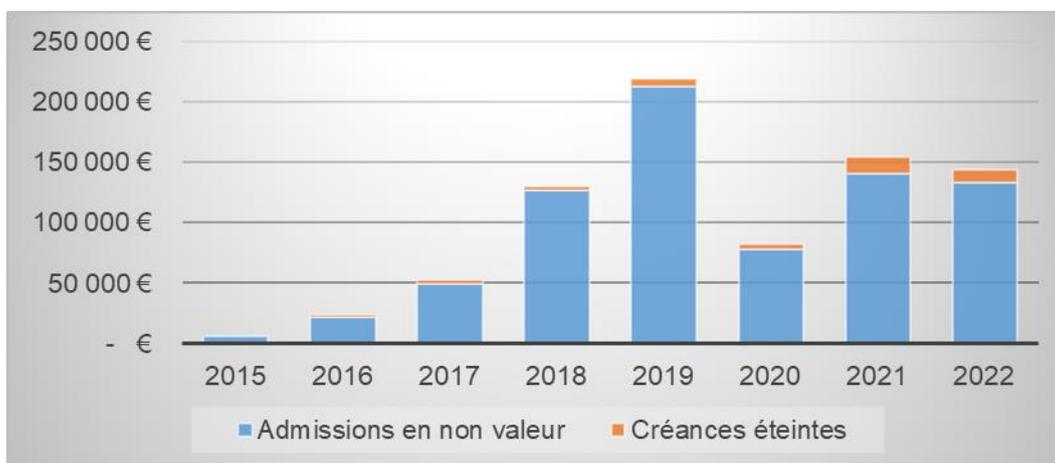
Outre les frais informatiques, de communication et des moyens généraux, les autres charges comprennent également des prestations donnant lieu à des versements d'honoraires (notamment pour la prestation de contrôle des lotissements) comme pour les prestations de conseils juridiques comprises dans l'enveloppe des moyens généraux.

La projection 2023 à 2027 de ces frais d'études et de prestations diverses, présentée ci-après, a été établie en prenant en compte le contexte d'inflation, les marchés/contrats engagés sur la période permettant de limiter certains postes de dépenses à court terme (ex : contrat d'électricité prenant fin en 2023) mais aussi de nouvelles actions qui seront mises en place comme le schéma directeur informatique dès 2023 par exemple.



2.1.6. ADMISSIONS EN NON-VALEUR ET CREANCES ETEINTES (IMPAYES SUR CREANCES D'EAU)

Les admissions en non-valeur sur l'exercice 2022 représentent un montant de 133 317 €. Les créances éteintes mandatées sur la période atteignent 10 329 €. Compte-tenu de l'évolution non linéaire pour ces postes de dépenses depuis 2015, elles ont été estimées à 150 000 € pour les années 2023 à 2027 correspondant peu ou prou à la moyenne des deux derniers exercices.



En parallèle et en lien avec le Service de Gestion Comptable de Saint Herblain qui assure le recouvrement, un suivi joint en annexe 1 est réalisé et mis à jour chaque mois.

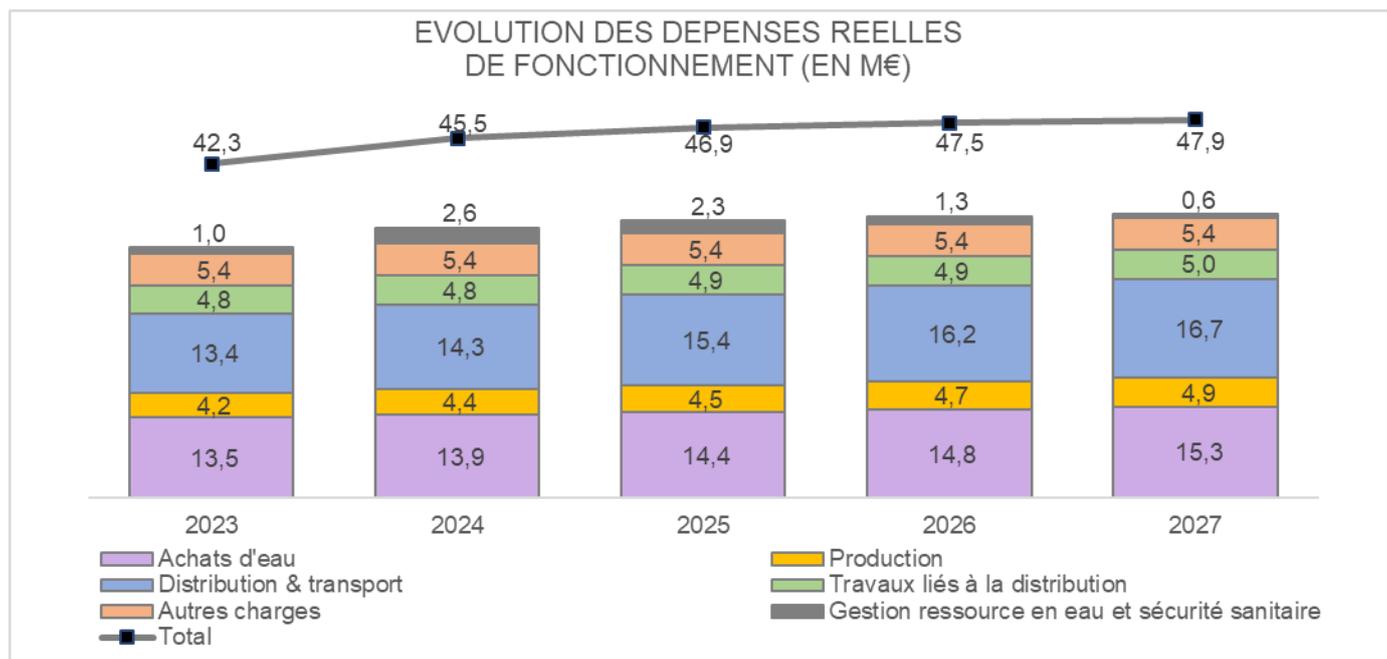
2.1.7. EVOLUTION PREVISIONNELLE DES DEPENSES D'EXPLOITATION

En observant l'évolution des dépenses d'exploitation, on remarque que les changements les plus importants constatés d'une année sur l'autre sont essentiellement causés par les variations de volume d'eau consommée sur le territoire et les révisions actuarielles des contrats d'exploitation.

A plus petite échelle, les autres dépenses d'exploitation connaîtront également des prévisions à la hausse conformément à l'inflation annoncée sur la période.

Deux natures de charges devraient quant à elles augmenter pour d'autres raisons :

- Les charges de personnel (à effectif constant) : évolution des échelons
- Les amortissements (opérations d'ordre): évolution en phase avec les nombreux investissements engagés au 31 décembre 2022 et l'ensemble des projets à court et moyen terme.



2.2. LES RECETTES DE FONCTIONNEMENT DU SERVICE

L'évolution des recettes d'exploitation repose sur 2 variables :

- ⇒ Les volumes d'eau,
- ⇒ Le prix de l'eau.

2.2.1. LES PRODUITS D'EXPLOITATION DU SERVICE

Les prévisions d'exploitation ont été ajustées pour l'année 2023 en fonction des évolutions récentes constatées en 2022, de la réduction du périmètre d'atlantic'eau induit par la reprise de la compétence distribution par la CSMA, de l'intégration des éléments financiers relatifs aux nouveaux contrats d'exploitation sur les secteurs de Nort-sur-Erdre et Vignoble et notamment la fin de l'affermage pour le territoire du Vignoble au profit d'une DSP à paiement public.

Depuis le 1er juillet 2022, date effective de reprise de la compétence « distribution », la CSMA s'est substituée à atlantic'eau dans :

- La perception des recettes : celles relatives aux factures d'eau émises auprès de ses abonnés et celles relatives aux réalisations de branchements neufs dans le cadre du BPU d'atlantic'eau
- Certaines ventes d'eau avec Nantes Métropole et Vendée Eau.

Par ailleurs, de nouvelles ventes d'eau à CSMA sont mises en œuvre. A ce titre, une convention de fourniture d'eau en gros est en cours d'établissement entre atlantic'eau et la Communauté d'agglomération Clisson Sèvre et Maine pour la desserte de ses communes.

Pour la période 2024-2027, les simulations budgétaires ont été établies sur la base des hypothèses suivantes :

- Nombre d'abonnés : +1,5% par an
- Consommation unitaire : stable
- Volume produit : +1,3% par an
- Prix moyen de vente aux collectivités extérieures : + 3,3% par an

➤ **Recettes de ventes d'eau aux usagers :**

Après 10 ans de stabilité, atlantic'eau a voté une hausse des tarifs de l'eau potable au 1er janvier 2023 pour tenir compte du contexte inflationniste. Cette augmentation reste mesurée et vise à garantir la capacité d'investissement du syndicat. L'évolution du prix de l'eau dans les années à venir sera à ajuster au vu de l'étude sur la tarification qui sera menée en 2023.

Pour 2023, la projection relative aux recettes de vente d'eau tient compte :

- du vote des tarifs 2023 augmentés à hauteur de 2 ou 3% selon les tranches, et maintenus pour la prime d'abonnement
- d'une augmentation de 1.5% des abonnés
- d'une augmentation de 1.5% des volumes consommés pour les deux premières tranches
- de la baisse des volumes et des équivalents-abonnements des communes de Grandlieu et Vignoble ayant été transférées à CSMA
- de l'augmentation des recettes de vente d'eau du fait du passage du contrat du Vignoble en DSP à paiement public, tant pour les volumes que pour les parts fixes.

Pour les prévisions budgétaires établies par la suite sur la période 2024 à 2027, elles ont été établies sur les hypothèses suivantes :

- La part variable du tarif de vente d'eau a été augmenté de 1% par an
- La part fixe du tarif de vente d'eau est estimé stable
- La consommation unitaire : stable

➤ **Recettes liées aux travaux d'exploitation :**

Il est prévu 4,8 M€ de recettes en 2023. L'augmentation de 15% des tarifs du BPU d'atlantic'eau le 25 novembre 2022 est répercuté dans les prévisions. Une nouvelle recette apparaît pour la facturation aux abonnés des branchements neufs à hauteur de 380 k€ par an et des recettes en moins (-60 k€) sont estimées du fait du transfert de la compétence distribution vers CSMA pour 4 communes de Grandlieu.

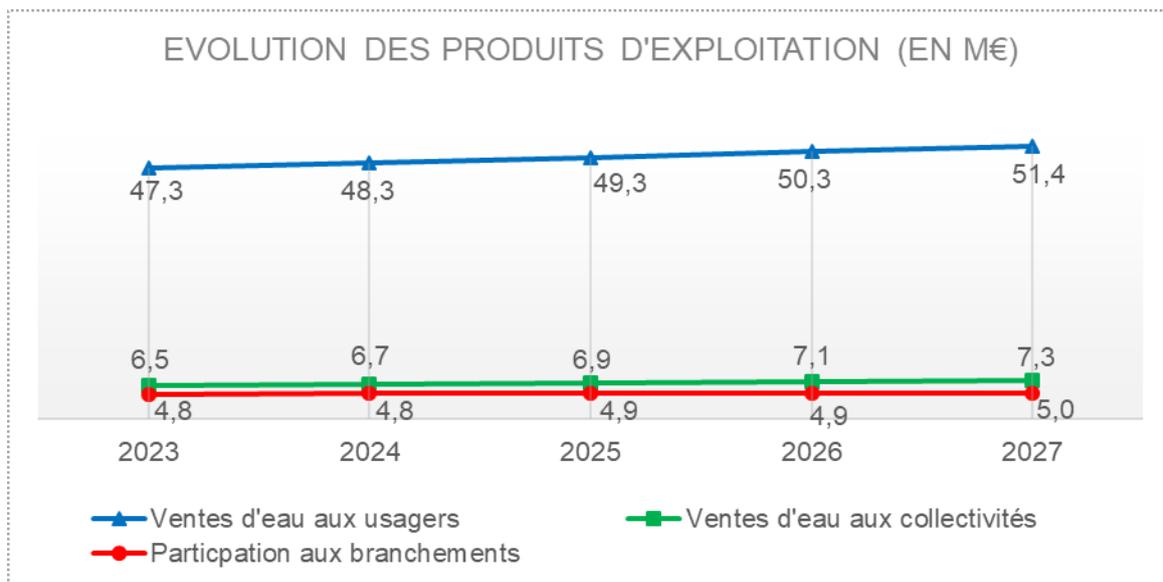
Par la suite, une augmentation de 1% par an sur la période 2024-2027 est prévue.

➤ Recettes ventes d'eau aux collectivités extérieures :

Pour 2023, les prévisions tiennent compte :

- D'une augmentation des volumes (+260 000 m³) de vente en gros à Nantes Métropole du fait du transfert de la compétence distribution à CSMA sur un exercice complet
- De recettes en plus de vente d'eau en gros à Vendée Eau du fait du transfert de la compétence distribution à CSMA (qui sont en réalité des achats en moins mais qui était auparavant déduit des recettes) sur un exercice complet
- D'une augmentation des ventes en gros à CSMA du fait du transfert de la compétence distribution à CSMA, sur un exercice complet
- D'une actualisation des tarifs variant de 2 à 5% selon les conventions.

Globalement les projections sur les prochaines années (2024-2027) ont ensuite été bâties sur une actualisation des prix de 2,0% et de 1.3% du volume vendu.



✓ Recettes diverses

Ces recettes représentent environ 2% des recettes réelles sur l'exercice 2022 et comprennent principalement :

- les indemnités antennes sur les réservoirs (188 k€ au titre de 2022) : recette en diminution progressive sur les années à venir du fait du retrait progressif des antennes. Pour 2023, il est prévu une participation à hauteur de 150 k€, 100 k€ en 2024 puis 50 k€ pour la période 2025 à 2027.
- les missions de contrôle sur les travaux dans les lotissements (102 k€ titrés en 2022). Il est prévu une recette à hauteur de l'exécution 2022 pour la période 2023 à 2027.
- les frais de relance pour impayés (170 k€ au titre de 2022). Il est prévu une recette à hauteur de 200 k€ pour la période 2023 à 2027.

⇒ Intérêts de la dette :

Il est rappelé que la reprise de la compétence distribution par CSMA a eu pour conséquence d'affecter 2 M€ d'annuités à cette collectivité, CSMA versant une contribution à Atlantic'eau afin de rembourser cette part de dette jusqu'à son extinction.

Pour la période 2023 à 2027, le tableau ci-après présente les annuités que CSMA devra verser à Atlantic'eau :

	2023	2024	2025	2026	2027
Intérêts des emprunts	39 000 €	32 000 €	28 000 €	24 000 €	19 000 €
<i>Amortissements (investissement)</i>	<i>182 479 €</i>	<i>184 687 €</i>	<i>187 291 €</i>	<i>189 990 €</i>	<i>192 783 €</i>
<i>Annuités prévisionnelles</i>	<i>221 479 €</i>	<i>216 687 €</i>	<i>215 291 €</i>	<i>213 990 €</i>	<i>211 783 €</i>

3. EQUILIBRE BUDGETAIRE

L'équilibre budgétaire est défini par le maintien de la capacité à investir, qui dépend elle-même de la capacité d'autofinancement et de la capacité d'endettement. Ces 3 capacités, interdépendantes, résultent des marges de manœuvre budgétaires définies annuellement et sur le moyen terme.

3.1. COMPTE ADMINISTRATIF PROVISoire 2022 ET RESULTATS

Bien que l'exercice budgétaire 2022 soit clos, certains éléments financiers importants liés notamment à l'exploitation du service (recettes de vente d'eau, rémunérations des exploitants) ne seront connus avec exactitude qu'en mai prochain lors de la remise des rapports des délégataires.

Il est rappelé par ailleurs que le tarif de vente d'eau n'a pas évolué entre 2021 et 2022.

3.1.1. SECTION D'EXPLOITATION ET SON RESULTAT PROVISoire

La section d'exploitation du compte administratif provisoire 2022 s'établit comme suit :

Les charges de fonctionnement devraient atteindre un taux de réalisation de 98% des montants inscrits au budget primitif, opérations de rattachement comprises. Les produits quant à eux devraient présenter un taux d'exécution de 97%.

Le solde provisoire de la section de fonctionnement, prévu initialement à hauteur de 13,7 M€, est revu à la baisse pour atteindre 12,4 M€, soit une diminution de 1,3 M€. Cette évolution est à nuancer par la comptabilisation des deux opérations de rattachement présentées ci-après qui, dans le cadre du transfert de compétence distribution à CSMA, n'avaient pas été intégrées au budget primitif :

- En charge : suite à l'arrêté des comptes au 30 juin 2022 établis par le Service de Gestion Comptable de St Herblain, reversement de la quote-part de trésorerie avec un décaissement en 2023 qui s'élèvera à 1,463 k€.

- En produit : facturation à CSMA du bilan des travaux en cours au 1^{er} semestre 2022. A ce titre, la collectivité versera à Atlantic'eau la somme de 142 k€

CA 2022 prévisionnel SECTION FONCTIONNEMENT			
Charges	Montant (en k€)	Produits	Montant (en k€)
Charges à caractère général	32 756	Ventes d'eau abonnés	46 852
Charges de personnel	2 070	Autres ventes d'eau	5 348
Intérêts d'emprunt	749	Travaux AEP	3 882
Autres charges	379	Autres produits d'exploitation	450
Charges exceptionnelles	2 029	Produits exceptionnels et financiers	926
Valeur comptable actif cédé	205	Amortissements des subventions	799
Amortissements de l'actif	11 141	Intégration branchements neufs	3 472
Sous-total	49 328	Sous-total	61 729
Résultat (excédent)	12 401	Résultat (déficit)	
Total charges	61 729	Total produits	61 729

3.1.2. SECTION D'INVESTISSEMENT ET SON RESULTAT

La section d'investissement du compte administratif provisoire 2022 s'établit comme suit :

Les dépenses d'investissement devraient se réaliser à hauteur de 74% des montants votés au budget primitif déduction faite de la prévision pour travaux ultérieurs inscrite au BP. Ce taux d'exécution, nettement plus faible que pour celui des charges résulte principalement de décalage dans la réalisation de nombreux travaux (études, programmes annuels de travaux et opérations structurantes). Cependant, cet exercice budgétaire présentera un taux d'exécution en nette amélioration par rapport aux années précédentes (66% en 2020 et 53% en 2021).

Les recettes d'investissement devraient atteindre un taux de réalisation de 94%. Pour les mêmes raisons que les dépenses, le retard constaté dans l'exécution des travaux ne permet pas de bénéficier d'un taux de réalisation à l'image de la section de fonctionnement. En effet, les opérations d'ordre en recettes permettant la résorption des avances relatives aux marchés de travaux présentent un taux d'exécution de 31% venant dégrader le taux de réalisation.

CA 2022 prévisionnel SECTION INVESTISSEMENT			
Dépenses	Montant (en k€)	Recettes	Montant (en k€)
Immobilisations incorporelles	142	Subventions d'investissement	887
Immobilisations corporelles	42	Report résultat d'exploitation n-1	15 990
Immobilisations en cours	16 153	Amortissements actif	11 141
Amortissements subventions	799	Opérations patrimoniales	371
Intégrations branchements neufs	3 472	Créances	93
Opérations patrimoniales	371	Sorties d'actif	205
Emprunts et dettes	3 419		
Sous-total	24 398	Sous-total	28 688

Solde d'exécution (positif)	4 290	Solde d'exécution (négatif)	
Total charges	28 688	Total produits	28 688

Pour information, solde d'exécution positif reporté de n-1	31 314
--	--------

Sur cette section, les investissements engagés mais non mandatés font l'objet d'un report venant impacter l'exercice 2023 tant en dépenses (5 794 k€) qu'en recettes (392 k€). Pour illustrer leur impact budgétaire plus en détail, les restes à réaliser provisoires et un état des subventions en cours au 31 décembre 2022 sont présentés en annexes 2 et 3.

3.1.3. RESULTATS D'EXPLOITATION CUMULES

LE FONDS DE ROULEMENT

Le fonds de roulement se définit comme le résultat cumulé des 2 sections du budget en tenant compte des résultats antérieurs.

Résultats d'exploitation provisoires 2022 :

		CA 2021
Résultat d'exploitation annuel	12 400 793 €	15 990 129 €
Résultat reporté d'exploitation 002	0 €	0 €
Résultat exploitation final	12 400 793 €	15 990 129 €

Résultats d'investissement provisoires 2022 :

		CA 2021
Résultat d'investissement annuel	4 289 838 €	6 032 043 €
Résultats reporté d'investissement 001	31 313 616 €	25 281 572 €
Résultat investissement final	35 603 453 €	31 313 615 €

		CA 2021
Fonds de roulement estimé	48 004 246 €	47 303 744 €

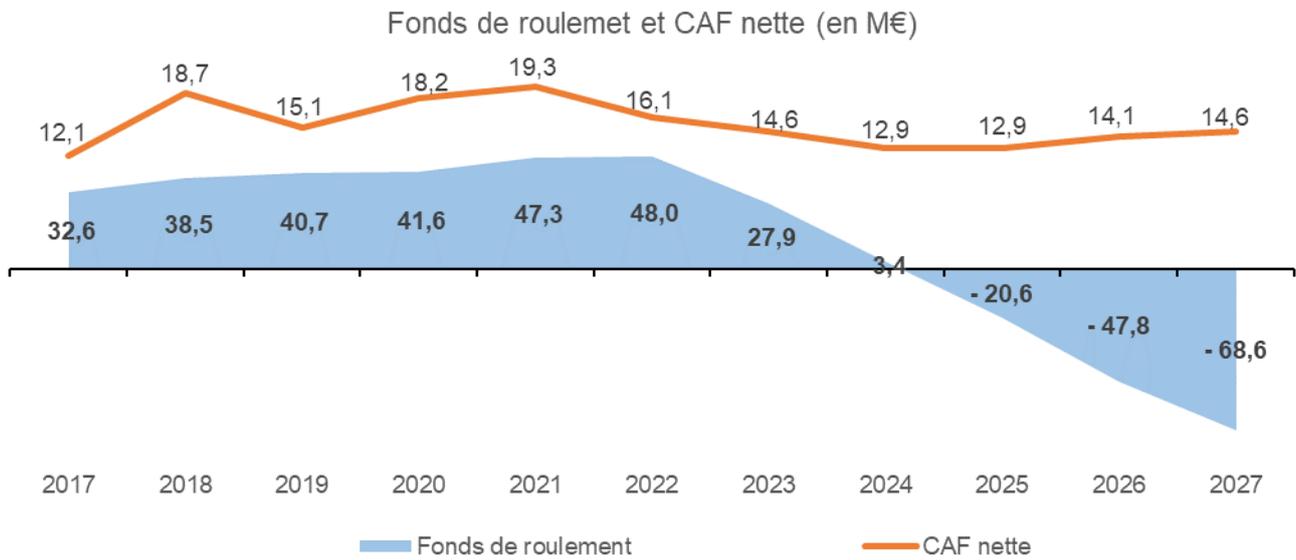
Commentaires :

Atlantic'eau bénéficie d'un important fonds de roulement historique lequel a par ailleurs été abondé lors de la dissolution des syndicats adhérents fin 2019.

Le résultat annuel d'exploitation est habituellement affecté dans sa totalité à l'investissement n+1. En 2022, l'excédent de fonctionnement 2021 a couvert le poids de la dette et a permis l'autofinancement à 98% du programme annuel de renouvellement du réseau.

La prospective financière fait apparaître que les excédents antérieurs cumulés qui financent les travaux structurants ne sont plus suffisants à compter de l'année 2025 pour couvrir ces dépenses, d'où la prévision d'un recours à un financement complémentaire par de l'emprunt à compter de 2025 si le taux d'exécution des dépenses d'investissement excède les 82% par rapport aux prévisions. Cette prospective sera actualisée régulièrement tant en décaissement qu'en encaissement afin de prendre en compte notamment des aides financières non connues à ce jour.

Sur la période 2023-2024, les projections financières misent sur une consommation progressive de l'enveloppe, limitant à court terme le recours à l'emprunt, avant une nouvelle phase d'investissements plus conséquente à partir de 2025.



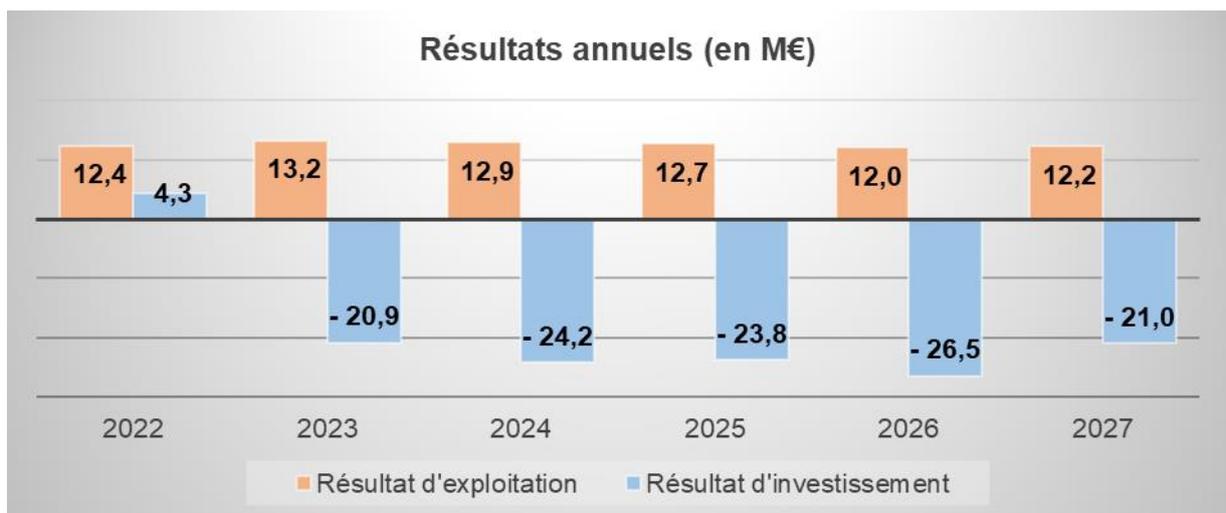
Il conviendra par ailleurs d'intégrer à cette prospective les choix qui seront effectués sur l'évolution du prix de l'eau à la suite de l'étude sur la tarification programmée en 2023.

3.2. PROSPECTIVE BUDGETAIRE 2023-2027

3.2.1. RESULTATS ANNUELS D'EXERCICE

En section d'exploitation, les résultats d'exercice annuels sont excédentaires jusqu'en 2027. Des résultats obtenus en partie grâce à :

- Une augmentation des tarifs de vente d'eau amorcée à partir de 2023.
- Une maîtrise des dotations aux amortissements.



La hausse programmée du tarif de vente d'eau reste un élément indispensable à l'équilibre budgétaire, face à une évolution mécanique des dépenses de gestion, liée à l'inflation, aux révisions actuarielles des contrats d'exploitation et aux charges de personnel. L'équilibre est assuré en exploitation jusqu'en 2027 ce qui permettra d'alimenter le financement des investissements lors de chaque exercice.

Ceci étant, un résultat d'exploitation nettement excédentaire n'exclut pas une nouvelle évolution du tarif de vente d'eau et/ou un recours à l'emprunt si celui-ci ne permet plus de financer la totalité des investissements à venir.

Même si celui-ci reste à un niveau permettant de bénéficier d'un autofinancement conséquent, il montre une tendance à la baisse sur la période 2023 à 2027. En effet, il n'échappe pas aux évolutions structurelles des dépenses d'exploitation (revalorisation des rémunérations contractuelles des exploitants, hausse des charges de gestion et du personnel, ...), tandis que les recettes évoluent très peu sur la période en raison d'une politique tarifaire modérée et des simulations financières bâties sur des volumes d'eau consommés quasi constants.

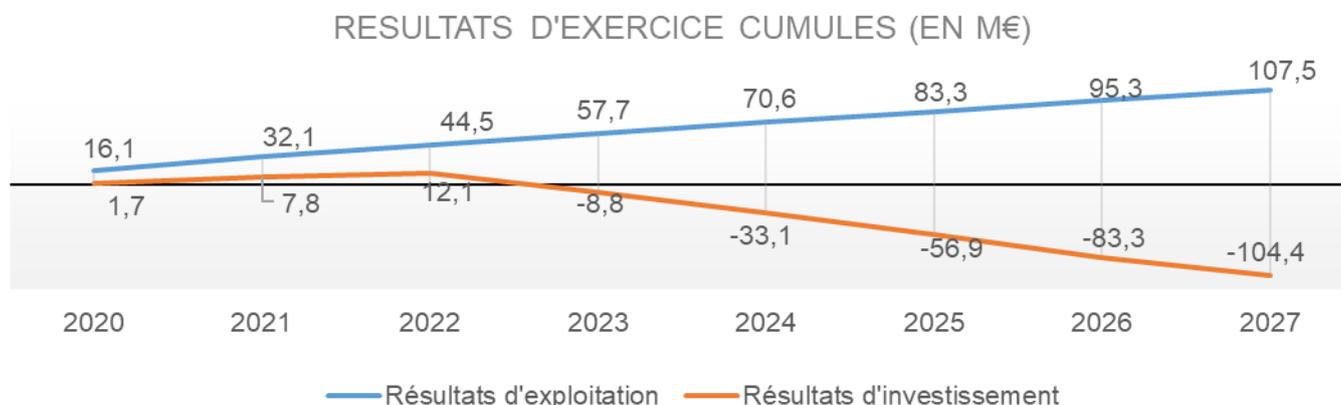
Les excédents d'exploitation qui ne sont pas conservés dans la section de fonctionnement financent en partie les programmes d'investissement en complément de l'emprunt. Par effet ciseaux, la diminution de l'encours de la dette diminue le poids du remboursement annuel de celle-ci, générant de nouvelles économies en section d'exploitation (intérêts) et d'investissement (capital).

En investissement, les résultats présentent un solde négatif sur la période 2023 à 2027. Comme l'indique l'analyse sur le fonds de roulement, le reliquat cumulé permettra de financer uniquement les années 2023 et 2024.

Les résultats annuels évoluent au rythme du paiement des investissements (+138% en moyenne sur la période 2023 à 2027 par rapport à compte administratif provisoire 2022) et du recours à l'emprunt.

3.2.2. RESULTATS D'EXERCICE CUMULES

L'analyse graphique des résultats d'exercices cumulés montre la consommation linéaire des excédents cumulés d'exploitation, affectés systématiquement au financement des investissements n+1 sur la période considérée.



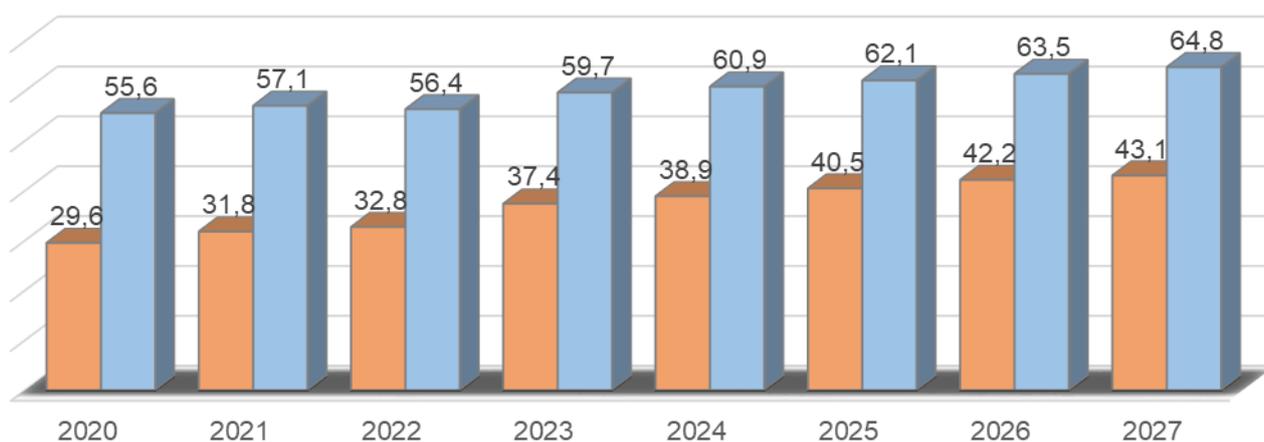
Dans cette projection à 5 ans intégrant l'exécution des trois derniers exercices, l'excédent cumulé d'exploitation augmente de façon linéaire. Le résultat cumulé d'investissement quant à lui devrait connaître une évolution négative et de façon continue sur la période 2023 à 2027 en raison des importants investissements prévus. En effet, d'une moyenne de 16,5 M€ d'investissement de 2020 à 2022, celle-ci passerait à 39,9 M€ avec un pic à 42,7 M€ en 2026.

3.2.3. EQUILIBRE ANNUEL DE LA SECTION DE GESTION

Le graphique ci-dessous permet de contrôler année après année le niveau de recettes d'exploitation nécessaire pour assurer l'équilibre budgétaire de la section. Les hypothèses d'évolution du tarif de vente d'eau retenues garantissent l'équilibre de la section.

DEPENSES ET RECETTES DE GESTION (EN M€)

■ Dépenses 011
■ Recettes 70



Avec les changements de contrats qui s'opèrent chaque année, occasionnant au passage de nouvelles modalités de calcul des coûts et des recettes, en lien avec les modes de gestion retenus et des achats d'eau désormais à la charge du maître d'ouvrage, il est essentiel de surveiller de près les recettes du chapitre 70 et les dépenses du chapitre 011.

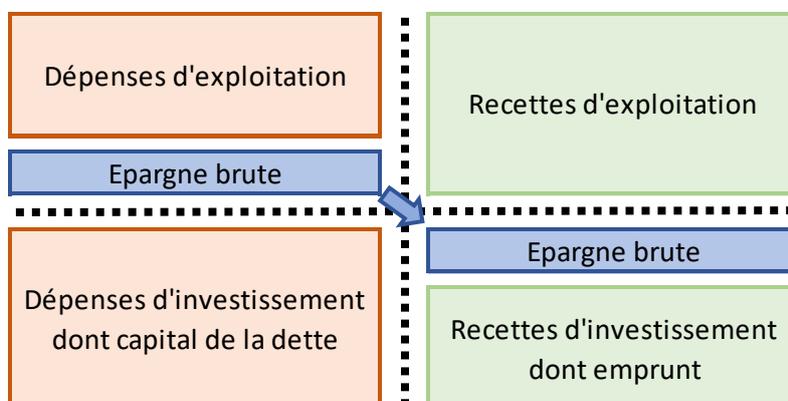
3.3. EPARGNE

3.3.1. DEFINITIONS

Épargne de gestion : elle correspond à l'excédent des recettes réelles de fonctionnement sur les dépenses réelles de fonctionnement hors travaux en régie et hors charges d'intérêts. Elle mesure l'épargne dégagée dans la gestion courante hors frais financiers.

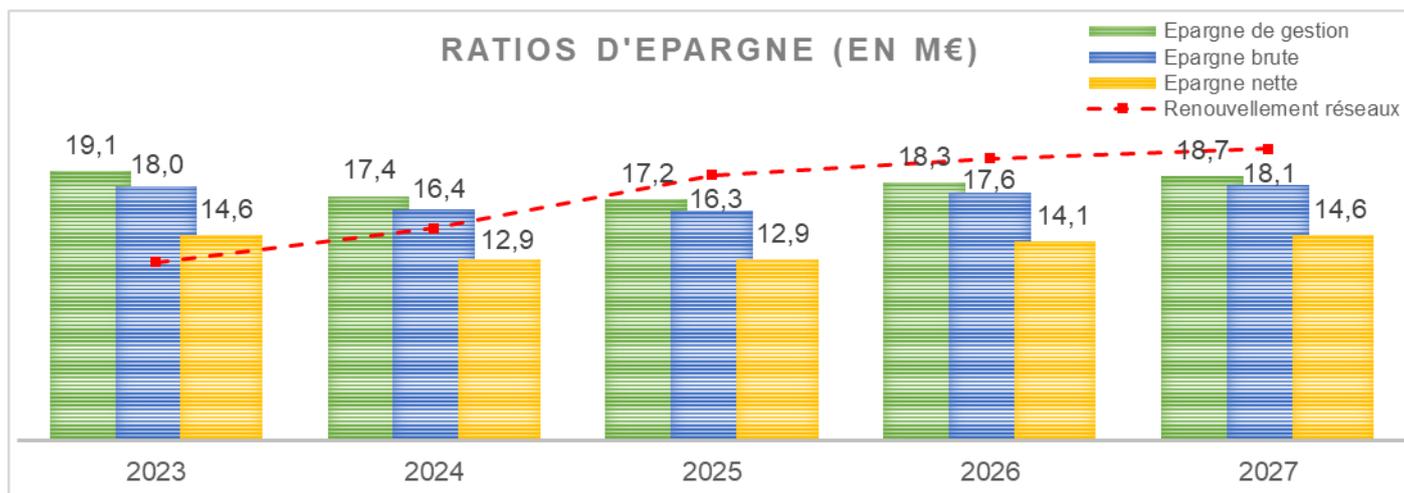
Épargne brute : elle correspond à l'excédent des recettes réelles de fonctionnement sur les dépenses réelles de fonctionnement hors travaux en régie, autrement dit l'épargne de gestion sans les charges d'intérêts. Appelée aussi « autofinancement brut » ou « CAF brute », l'épargne brute est affectée à la couverture d'une partie des dépenses d'investissement, en priorité, le remboursement de la dette, et pour le surplus, les dépenses d'équipement.

Épargne nette : elle correspond à l'épargne de gestion après déduction de l'annuité de la dette, ou épargne brute après déduction du capital de la dette. Elle mesure l'épargne disponible pour financer les dépenses d'équipement brut après remboursement de la dette.



L'épargne brute prévisionnelle (EBP) devraient diminuer de 5% en 2023 par rapport l'EBP du compte administratif provisoire 2022. Malgré une augmentation des recettes réelles à venir de 6 % (ventes d'eau, participation aux branchements, ...), celle-ci n'absorbera pas l'inflation des dépenses réelles (hors intérêts) impactant 2023 estimée à +16%. L'évolution négative de l'EBP devrait se poursuivre en 2024 puis stagner en 2025 avant de connaître un rebond sur la période 2026 à 2027 retrouvant un niveau proche de l'exercice 2023 à venir.

Cette évolution sur la période 2023 à 2027 résulte principalement de la variabilité des opérations de protection de la ressource en eau. Cette perspective est susceptible de fortement évoluer : le non usage des produits phytopharmaceutiques au sein des périmètres de protection des captages peut nécessiter le versement d'indemnités ou d'aides conséquentes.



L'activité du syndicat génère une importante épargne nette chaque année ce qui lui toujours permis de financer le renouvellement de ses réseaux. Cependant, à compter de 2024, l'épargne nette ne devrait plus être en mesure de financer la totalité de ces dépenses et devra prélever sur le fonds de roulement du syndicat.

4. GESTION DE LA DETTE ET POLITIQUE D'INVESTISSEMENT

4.1. SUIVI DE LA DETTE

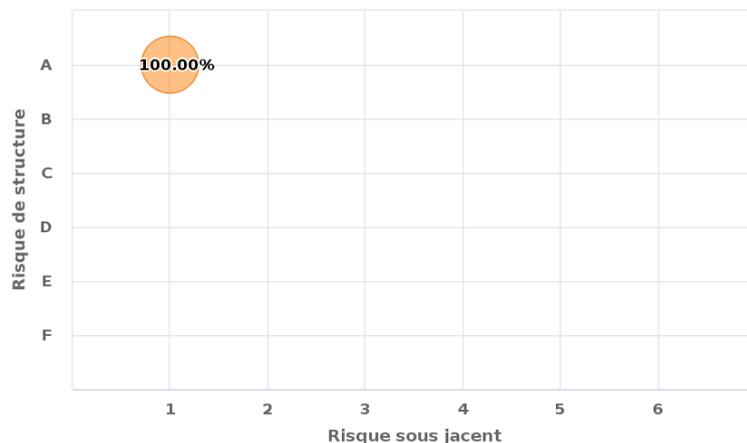
4.1.1. ENCOURS DE LA DETTE

⇒ **Stock de dette actuel**

Au 31 décembre 2022, la structure de la dette d'atlantic'eau est constituée d'un encours total d'emprunts de près de 35,6 M€, dont 21,9 M€ à taux fixe contre 13,6 M€ à taux variable.

⇒ **La dette selon la charte de bonne conduite**

En termes de risque, tous les emprunts sont classés en A1 (taux fixes ou EURIBOR). Aucun emprunt dit « toxique » ne figure dans la dette.



⇒ Répartition par type de taux

- Dette à taux fixe (tirage ligne de trésorerie inclus) :

Caractéristique de la dette à taux fixe	31/12/2022
. Son montant est de :	21 934 903 €
. Son taux moyen s'élève à :	2,90%
. Sa durée résiduelle moyenne est de :	8 ans et 9 mois
. Sa durée de vie moyenne est de :	4 ans et 9 mois

Malgré la hausse des taux qui permet une réduction des indemnités de remboursement anticipé actuarielle, les emprunts à taux fixe du Syndicat sont très bien situés par rapport au marché actuel.

A ce jour, la dette à taux fixe ne présente pas d'opportunité de renégociation.

Dans cette catégorie, est comptabilisé l'emprunt multi-phases 0163 du Crédit Agricole, aujourd'hui à taux fixe. Cet emprunt passera à taux variable à partir du 15 novembre 2023. En fonction des conditions de marché lors du changement d'indexation, une opportunité de renégociation ou un arbitrage vers un taux fixe pourra se présenter.

Conclusion : Statu quo sur la dette à taux fixe avec une attention particulière sur l'emprunt 0163 du Crédit Agricole lors de son changement d'indexation qui sera réalisé le 15 novembre 2023.

- Dette à taux variable :

Caractéristique de la dette à taux variable	31/12/2022
. Son montant est de :	13 644 358 €
. Son taux moyen s'élève à :	2,75%
. Sa durée résiduelle moyenne est de :	13 ans et 1 mois
. Sa durée de vie moyenne est de :	6 ans et 8 mois

La dette à taux variable est passée d'un taux moyen au 31/12 de 0,03% en 2021 à 2,75% en 2022. Cette hausse est directement corrélée à la hausse des taux observée en 2022.

Les marges des emprunts variables (de 0,08% à 0,50%) sont mieux positionnées que celles constatées actuellement sur le marché des nouveaux financements (autour de 0,70% sur 13 ans, pour la strate des syndicats).

L'emprunt 0020 de la CDC indexé sur le livret A avec une marge de 1% pourra présenter une opportunité de renégociation en fonction du niveau du taux du livret A qui sera retenu à partir de février 2023.

Conclusion : Les flux financiers générés par les emprunts à taux variable sont en hausse, mais Finance Active (prestataire de conseil en gestion de dette) recommande de détenir au minimum 25% de dette à taux variable afin de conserver une diversité en termes de risque, et de garder une certaine souplesse dans la gestion active de sa dette. Les emprunts à taux variable du Syndicat sont performants compte tenu du marché actuel. L'emprunt CDC indexé sur du livret A sera à étudier premier trimestre 2023.

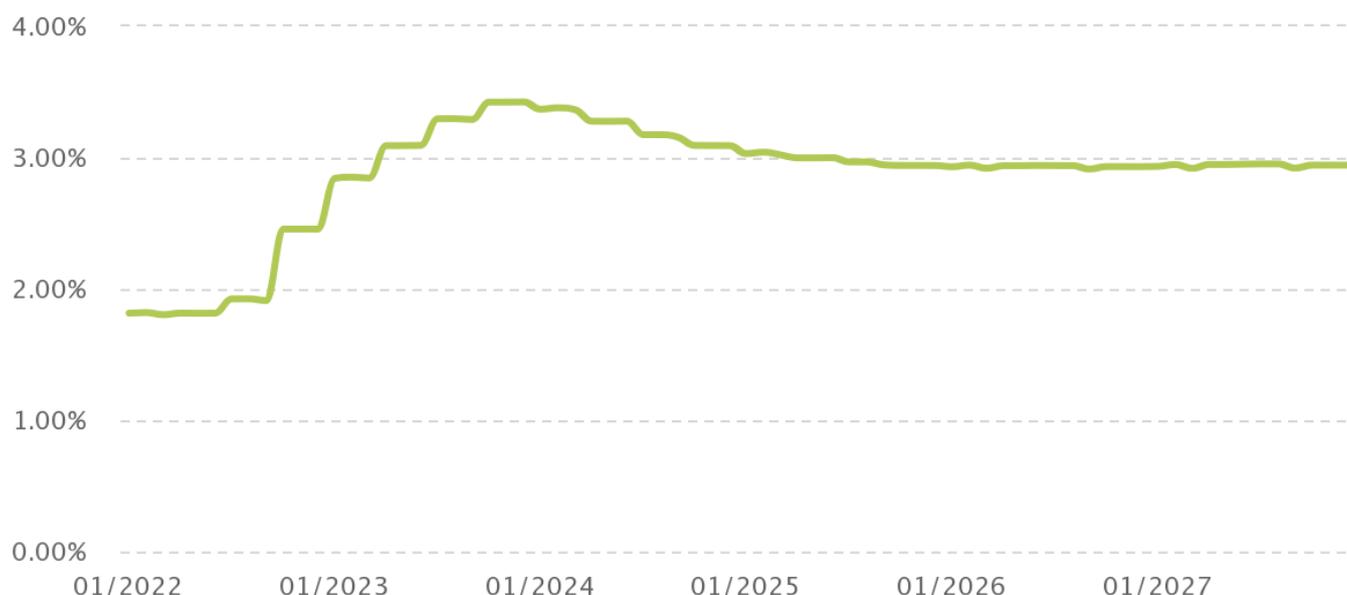
⇒ Répartition par organismes bancaires

Au 1^{er} janvier 2023, la dette d'Atlantic'eau est répartie entre 8 organismes bancaires. Comme en 2022, la Caisse d'Epargne (43%) et la Société Générale (35%) occupent une part très importante de l'encours de dette. Même si ces deux établissements bancaires ne couvrent que 35% des contrats d'emprunt, ces derniers représentent 78% de la dette du syndicat.

Prêteur	Capital restant dû (CRD)	% du CRD	Nombre contrats
CAISSE D'EPARGNE	15 269 456 €	42,9%	6
SOCIETE GENERALE	12 567 728 €	35,3%	2
DEXIA CL	5 509 844 €	15,5%	2
Agence de l'Eau Loire Bretagne	1 766 422 €	5,0%	5
Autres prêteurs	465 810 €	1,3%	8
Ensemble des prêteurs	35 579 261 €	100,0%	23

⇒ Evolution moyen du taux de dette

Le taux d'intérêt moyen se calcule en rapportant le montant des frais financiers des différents emprunts au montant total de l'encours de dette.

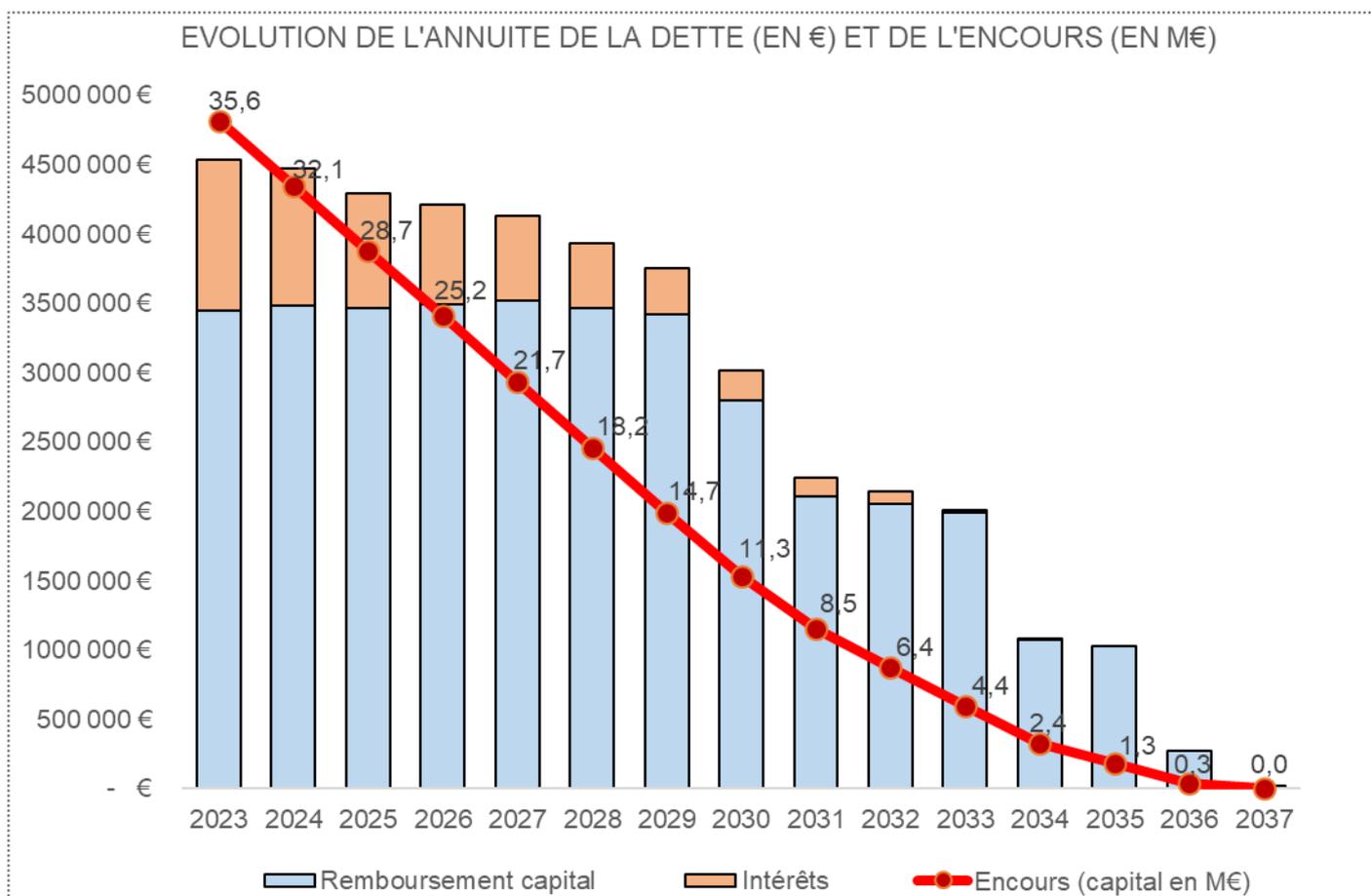


Source : Finance Active

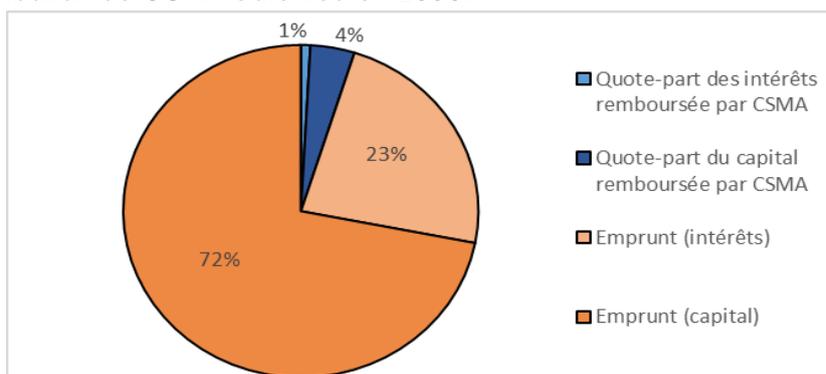
Le taux d'intérêt moyen estimé en 2023 devrait s'établir à 3,06%. En 2022, le taux moyen constaté s'élève à 1,92% pour un taux annoncé à 1,76% lors du ROB 2022. Cette évolution, qui a débuté sur le second semestre 2022, se matérialise par une hausse des frais financiers de l'ordre de 340 k€ pour 2023. Selon les prévisions de Finance Active, les taux devraient progressivement fléchir à partir de 2024 et nous devrions obtenir un taux moyen en deçà de 3% à compter de l'exercice 2025.

⇒ **Extinction de la dette**

Sous réserve de nouveaux contrats d'emprunt et de remboursements anticipés, l'extinction de la dette aura lieu en 2037. Des contrats se solderont à partir de 2030 et ce jusqu'à l'extinction de la dette ce qui diminuera le montant des annuités sur la période.

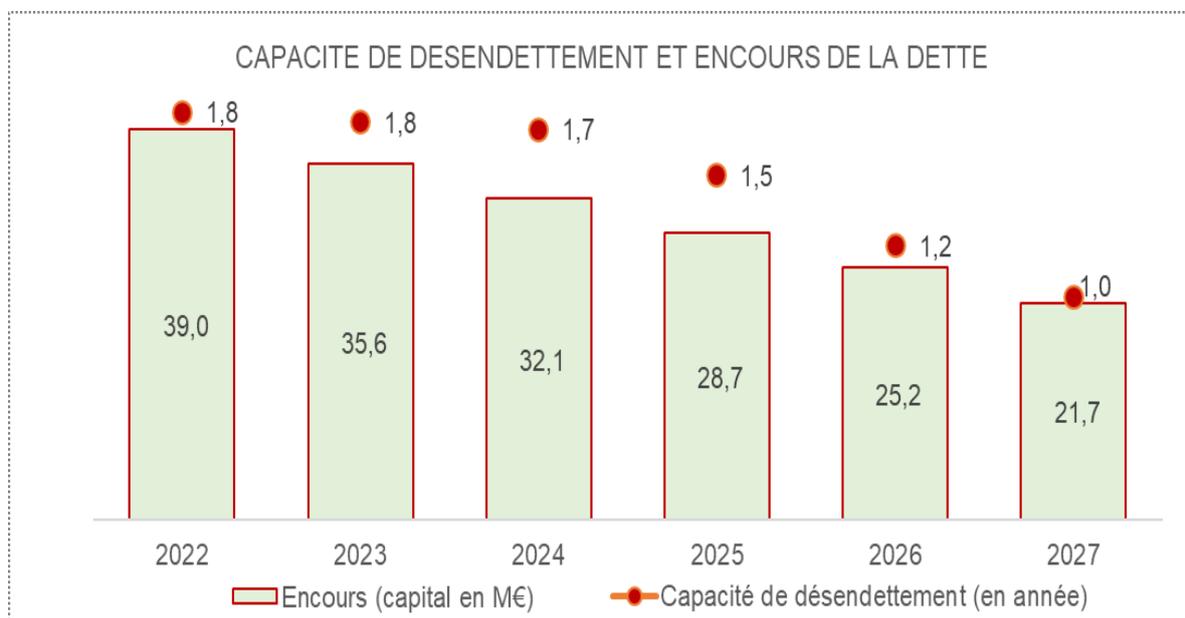


Cas particulier CSMA : Il est rappelé que la reprise de la compétence distribution par CSMA a eu pour conséquence d'affecter 2 M€ d'annuités à cette collectivité, celle-ci versant une contribution à atlantic'eau afin de rembourser cette part de dette jusqu'à son extinction. Pour 2023, 4,5 M€ correspondant à l'annuité d'emprunt 2023 seront décaissés dont environ 5% refacturés à CSMA. Sauf remboursement anticipé, l'extinction de la contribution de CSMA aura lieu en 2036.



4.1.2. CAPACITE DE DESENDETTEMENT

La capacité de désendettement est le principal indicateur de solvabilité qui mesure le nombre d'années qu'il faudrait au syndicat pour se désendetter totalement s'il y affectait l'intégralité de son épargne brute. Dans la mesure où Atlantic'eau conserve une épargne brute importante dans sa prospective financière de 2023 à 2027, il voit sa capacité de désendettement s'améliorer au fur et à mesure que son encours diminue.



5. L'INVESTISSEMENT

5.1. POLITIQUE D'INVESTISSEMENT STRUCTURANT

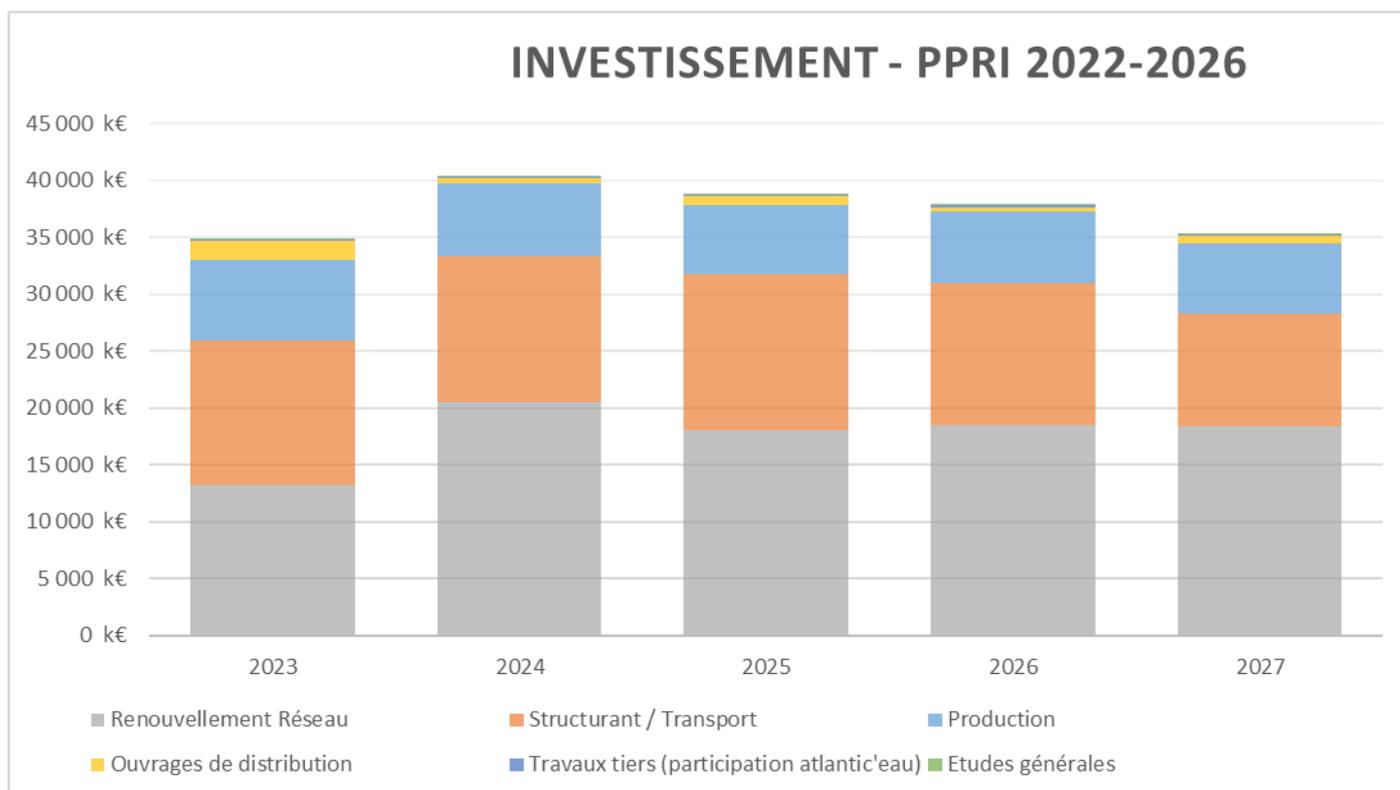
Le programme d'investissement sur la période 2023-2027 a été mis à jour : actualisation des opérations en cours, renforcements à étudier suite à la sécheresse 2022. Il s'élève à près de 187 M€ (estimation DOB 2022 : 165 M€ sur la période 2022-2026).

Avec un taux d'exécution de 100% pour la totalité des dépenses (fonctionnement et investissement) et des recettes à hauteur des espérances, sans aides financières supplémentaires, le financement de ces travaux conduirait à recourir à près de 68 M€ d'emprunts.

La synthèse du programme d'investissement s'établit comme suit :

TERRITOIRES	2023	2024	2025	2026	2027	TOTAL sur 5 ans	Moyenne
Renouvellement Réseau	13 216 k€	20 509 k€	18 064 k€	18 481 k€	18 394 k€	88 664 k€	17 733 k€
Structurant / Transport	12 680 k€	12 800 k€	13 700 k€	12 500 k€	9 900 k€	61 580 k€	12 316 k€
Production	7 170 k€	6 422 k€	6 100 k€	6 270 k€	6 220 k€	32 182 k€	6 436 k€

Ouvrages de distribution	1 620 k€	480 k€	730 k€	420 k€	610 k€	3 860 k€	772 k€
Travaux tiers (participat° AE)	160 k€	160 k€	170 k€	170 k€	180 k€	840 k€	168 k€
Etudes générales	100 k€	500 k€	100 k€				
Total général	34 946 k€	40 171 k€	38 864 k€	37 941 k€	35 404 k€	187 326 k€	37 465 k€
Subvention	500 k€	841 k€	0 k€	0 k€	0 k€	1 341 k€	268 k€
Reste à charge	34 446 k€	39 330 k€	38 864 k€	37 941 k€	35 404 k€	185 985 k€	37 197 k€



5.1.1. ETAT D'ACTIF AU 31/12/2022

La reprise de la compétence « distribution » par CSMA au 1^{er} juillet 2022 n'a pas conduit à un transfert de l'actif d'Atlantic'eau à CSMA. Un avenant à la convention initiale afin de bénéficier des derniers éléments financiers (bilan d'exploitation et des travaux) est en cours de signature. Nous pouvons cependant prévoir une affectation de notre actif à CSMA sur l'exercice 2023 de :

- 25 480 201,79 € d'actif immobilisé (valeur nette comptable - VNC)
- 892 014,33 € (VNC) de subventions.

5.1.2. LES AIDES A L'INVESTISSEMENT DE L'ETAT ET DE L'AGENCE L'EAU LOIRE-BRETAGNE

Dotations de l'Etat – DSIL 2023 : l'Etat maintient son soutien financier aux projets d'investissement des collectivités territoriales notamment à travers la Dotation de Soutien à l'Investissement Local « DSIL Au vu des critères d'éligibilité, atlantic'eau a déposé une demande de subvention DSIL pour l'opération suivante prévue en 2023 :

Feeder sous la Loire	Opération : 10M€ HT	Subvention DSIL : 2M€	Autofinancement : 8M€
----------------------	---------------------	-----------------------	-----------------------

Source : <https://www.loire-atlantique.gouv.fr/Actions-de-l-Etat/Appui-aux-territoires/Appel-a-projets-DETR-DSIL-2023/Appel-a-projets-DETR-DSIL-2023>

Aides financières Agence de l'eau : les aides financières de l'Agence de l'eau Loire-Bretagne sont apportées dans le cadre des objectifs fixés au 11^{ème} programme révisé (2022 à 2024).

Dans les domaines d'intervention d'atlantique'eau, son soutien financier se limite aux périmètres de protection de captage (PPC), aux études d'amélioration des usines de production, aux priorités sanitaires des équipements, à la campagne de lutte contre les CVM (Chlorures de Vinyle Monomère), à la gestion patrimoniale des réseaux de Distribution avec pour toile de fond les économies d'eau. L'agence accompagne prioritairement les projets classés en zone de revitalisation rurale (ZRR).

L'agence s'est également vu confier la gestion des fonds Plan France Relance pour la sécurisation des infrastructures et des réseaux d'eau potable.

Source : <https://agence.eau-loire-Bretagne.fr/files/live/mounts/midas/Agence/11e%20programme%20d'interven.1633533652389>

Pour rappel, un état des subventions au 31 décembre 2022 est présenté en annexe 3.

5.2. PROGRAMMATION PLURIANNUEL DES INVESTISSEMENTS

5.2.1. LE PLAN PLURIANNUEL D'INVESTISSEMENT PRODUCTION

Le montant des travaux sur les usines de production est estimé à 37,2 M€ sur 5 ans. Ce montant a été réajusté par rapport aux prévisions du DOB 2022 (31,2 M€).

- Les principales composantes de cette enveloppe sur l'exercice 2023 et les projections sur les années à venir relatives à la production sont les suivantes :

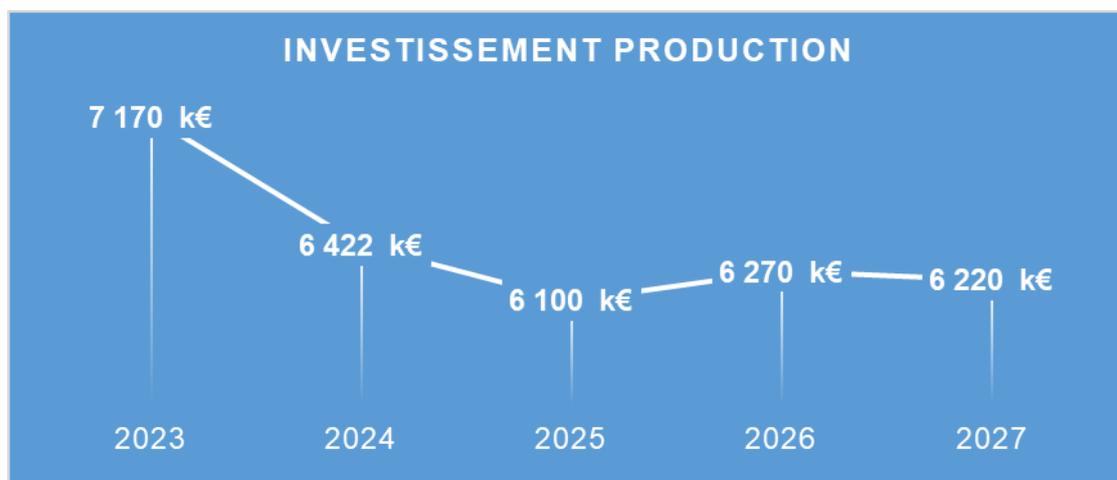
	2023	2024	2025	2026	2027	TOTAL
Usine de Freigné	30 k€	70 k€	500 k€	400 k€	0 k€	1 000 k€
Usine d'Ancenis	190 k€	360 k€	50 k€	50 k€	250 k€	900 k€
<i>dont traitement pesticides</i>	140 k€	310 k€	0 k€	0 k€	0 k€	450 k€
Usine de Massérac	1 400 k€	1 400 k€	500 k€	20 k€	20 k€	3 340 k€
Usine de Saffré	100 k€	1 300 k€	2 000 k€	600 k€	0 k€	4 000 k€
Usine de Nort-sur-Erdre	4 100 k€	2 100 k€	0 k€	0 k€	0 k€	6 200 k€
<i>dont traitement nitrates</i>	100 k€	1 400 k€	0 k€	0 k€	0 k€	1 500 k€
Usine de Mazerolles	200 k€	170 k€	0 k€	100 k€	1 500 k€	1 970 k€
<i>dont optimisation phyto</i>	200 k€	170 k€	0 k€	0 k€	0 k€	370 k€
Usine de Soulvache	800 k€	12 k€	0 k€	0 k€	0 k€	812 k€
Usine de Sion les Mines	0 k€	0 k€	50 k€	100 k€	1 850 k€	2 000 k€
Usine de Trigodet	160 k€	200 k€	0 k€	0 k€	0 k€	360 k€
Usine de Missillac	50 k€	50 k€	0 k€	0 k€	0 k€	100 k€
Usine de Frossay	40 k€	260 k€	0 k€	0 k€	0 k€	300 k€
Usine des Gâtineaux	100 k€	500 k€	3 000 k€	5 000 k€	2 600 k€	11 200 k€
Barrage des Gâtineaux	0 k€					
	7 170 k€	6 422 k€	6 100 k€	6 270 k€	6 220 k€	32 182 k€

- Faits marquants :

Atlantic'eau a lancé en 2022 deux projets majeurs de réhabilitation des filières de traitement des usines de production : les travaux ont bien avancé à Nort-sur-Erdre (opération de 6 530 K€), et le marché vient d'être attribué pour l'usine de Massérac (3 805 K€).

Le plan pluriannuel d'investissement présenté en annexe 4a détaille les autres réhabilitations de filières de traitement et de rénovation de sites de production programmées en vue d'optimiser le traitement de l'eau : optimisation du traitement à Ancenis, réhabilitation des usines de Saffré, de Mazerolles, de Bonne Fontaine (Soulvache), des Gâtineaux (Saint-Michel-Chef-Chef) et nouvelle usine de traitement à Sion-les-Mines.

Il est à noter que, pour l'opération de réhabilitation de l'usine de Nort-sur-Erdre, atlantic'eau compte engager un traitement des nitrates nécessitant la mobilisation d'une enveloppe de 1,5M€ dont 1,4M€ en 2024. L'objectif sur ce secteur est de pouvoir distribuer en permanence une eau au niveau guide en nitrates, soit 25 mg/l.



➤ **Travaux structurants (transport et distribution)**

Les travaux structurants sur les ouvrages de transport et de distribution ainsi que leur programmation sont présentés dans le tableau en annexe 4b.

➤ **Diversifier les approvisionnements à partir de nouvelles ressources:**

Depuis longtemps, atlantic'eau maintient et protège ses sites de production, tout en menant une politique de recherche de nouvelles ressources. Les études se poursuivent en vue d'une possible exploitation du site du Claray à Sion-les-Mines (Pays de la Mée), la question du devenir du captage de Freigné sera également posée au cours de l'année 2023 compte tenu de la dégradation de la qualité de l'eau brute. La mise en exploitation de ces nouvelles ressources nécessitera un renforcement du réseau de distribution et des interconnexions afin de sécuriser l'alimentation en eau du territoire.

➤ **Poursuivre l'effort d'investissement sur le transport et les interconnexions**

Des travaux majeurs de sécurisation sont déjà menés par atlantic'eau à travers des projets tels l'interconnexion entre les réseaux de transport nord Loire (axe Nantes-Carene) et sud Loire. Une première tranche – pose d'un feeder sous la Loire - a été attribuée fin 2022 pour un montant de 10 M€. Ces travaux seront exécutés en 2023 et se poursuivront en 2024-2025 par la pose d'une canalisation DN 600mm et la construction d'un réservoir au sol entre Vigneux-de-Bretagne et Rouans (estimation : 12 M€)

Le doublement de la canalisation DN 800mm entre l'usine de Basse Goulaine et le réservoir des Pégères à Vertou (estimation : 12 M€) a dû être décalé sur 2025. Après examen au cas par cas, les services de l'Etat ont estimé que le projet devait être soumis à étude d'impact.

Le Plan Pluriannuel d'investissements d'atlantic'eau identifie les autres investissements à réaliser en vue de la sécurisation de l'approvisionnement. La plupart des travaux résultent des études en cours ou à engager en 2023. Près de 61M€ de crédits (hors subvention) sont affectés sur la période 2023-2027 à ces opérations, étant précisé qu'une actualisation sera à effectuer au vu des conclusions du schéma départemental attendues fin 2023.

- **Principales évolutions par rapport au DOB 2022 :**

Secteur Sud-Ouest (27,4M€) :

- Ajustement des opérations présentées au DOB 2022 :

. Liaison Vigneux-Rouans (La Garenne) 18,2M€ : après notification de la phase 1 fin 2022 relative au forage, l'enveloppe est révisée à hauteur de 23,4M€.

Secteur Sud-Est (25,4M€) :

- Ajustement des opérations présentées au DOB 2022 :

. DN 800mm Usine Basse-Goulaine - Les Pégères - 10km (10,2M€) : les études de projet sont terminées - nouvelle estimation : 11,9M€

. Réservoir au sol - Les Pégères (3,2M€) : Les études vont être lancées en 2023 - nouvelle estimation prenant en compte l'évolution du coût des travaux: 3,5 M€

- Inscription de nouvelles opérations pour un engagement des dépenses à partir de 2025 :

. Renforcement entre Basse-Goulaine et les réservoirs au sol du Loroux-Bottereau : 2 M€

- . Stockage 3 000 m³ à la Bazouinière + suppressions (Loroux-Bottereau) : 2 M€
- . Renforcement du feeder transport entre La Haye-Fouassière et Le Pallet : 3 M€
- . Réservoir au sol 5 000 m³ - zone Sud : 3 M€

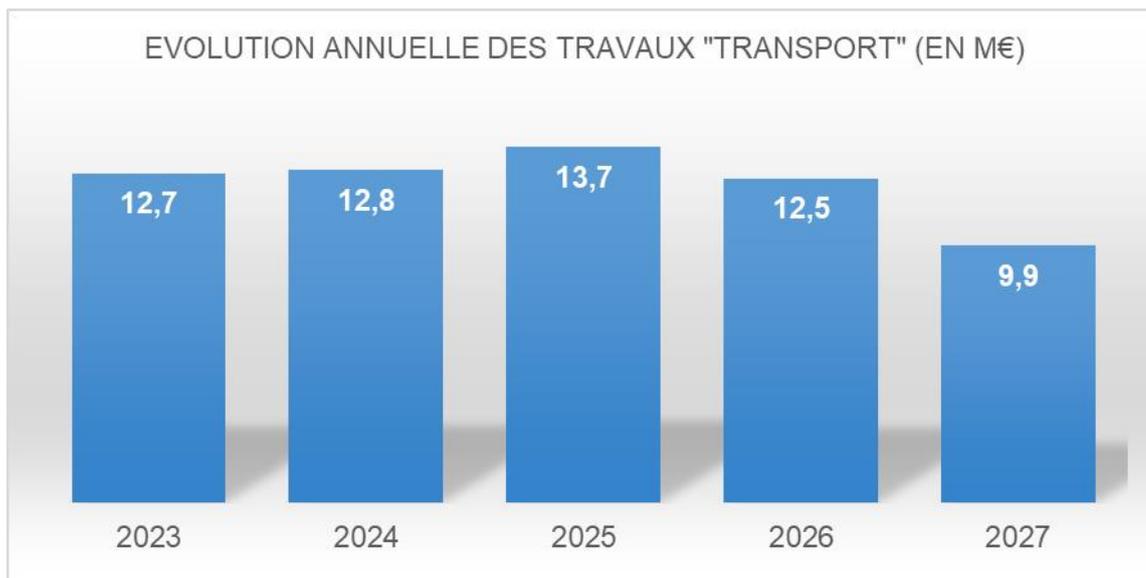
Secteur Nort-sur-Erdre (8,7M€)

- . Feeder sécurisation Ouest du territoire - liaison Nort-sur-Erdre / Héric (1,8 M€) : l'opération a été révisée à hauteur de 2,1 M€ (420k€ mandatés en 2022) - Le marché a été attribué fin 2022.
- . Renforcement Pont de Mauves-sur-Loire (0,8 M€) : réajustement de l'opération à 0,5 M€ pour prendre en compte une participation du département.
- . Ajout de l'opération de sécurisation du secteur Sud Nort-sur-Erdre/Ancenis et de stockage à proximité du Pont de Mauves sur Loire : coût de l'opération estimé à 6,1 M€ sur la période 2025 à 2027.

Pays de la Mée / Ancenis (11,5M€)

Sécurisation du secteur Nord : opération de 1,5 M€ reportée à l'horizon 2026 au vu de l'impact de l'étude en cours sur la nouvelle ressource et réévaluée à 3,1M€.

Deux opérations en prévision (à confirmer par études) : sécurisation et feeder sortie d'usine sur le secteur Ancenis (5,3 M€) à compter de 2027 ainsi que la sécurisation du secteur sud du Pays de la Mée (3,1M€) à partir de 2025.



La moyenne annuelle des travaux de transport est de l'ordre de 12M€ (hors subvention).

5.2.3. LE PLAN PLURIANNUEL D'INVESTISSEMENT DISTRIBUTION

L'analyse technico-financière menée par atlantic'eau sur le renouvellement de son réseau et ses ouvrages de distribution conduit au Plan Prévisionnel d'Investissement suivant :

➤ Programme annuel (renouvellement réseau)

Une étude patrimoniale a été réalisée fin 2016 afin d'estimer les besoins en renouvellement et fait l'objet d'une réactualisation régulière.

Il a été tenu compte d'une forte augmentation des prix, constatée lors des derniers appels d'offres (+15%), et du retrait des communes de la CSMA.

A partir des données disponibles sur les SIG des exploitants, et selon les hypothèses prises, les besoins en renouvellement ont été estimés comme suit :

2023	2024	2025	2026	2027	TOTAL
13,2 M€	20,5 M€	18,0M€	18,5M€	18,4M€	88,6M€

Une programmation plus précoce des travaux conduit pour l'exercice 2024 à un montant plus important en phase de transition.

Pour rappel, le programme annuel de travaux (réseau de distribution), hors ouvrages structurants, s'est élevé à :

- 11,9 M€ en 2020
- 13,3 M€ en 2021
- 14,1M€ en 2022

Le plan pluriannuel de travaux sur les réseaux de distribution pour la période 2023 à 2027 est présenté en annexe 4c.

Par ailleurs, une participation financière est réclamée à des tiers (particuliers, communes) pour des extensions de réseau ou la desserte de lotissements (atlantic'eau prend en charge 50% de la dépense). Ces participations ne couvrent pas la totalité du coût des travaux et études.

Le montant des participations (divers particuliers ou collectivités) relatives aux travaux pour compte de tiers a donné lieu à l'émission de titres de recettes suivants :

2019	2020	2021	2022
926 k€	613 k€	1 013 k€	971 k€

Au vu des exercices précédents, et compte tenu de la raréfaction des demandes induite par le coût des travaux, il est prévu des participations à hauteur de 340 k€ pour des travaux estimés à 500 k€, soit une participation annuelle d'atlantic'eau estimée à 160 k€.

➤ **Programme annuel : entretien des ouvrages**

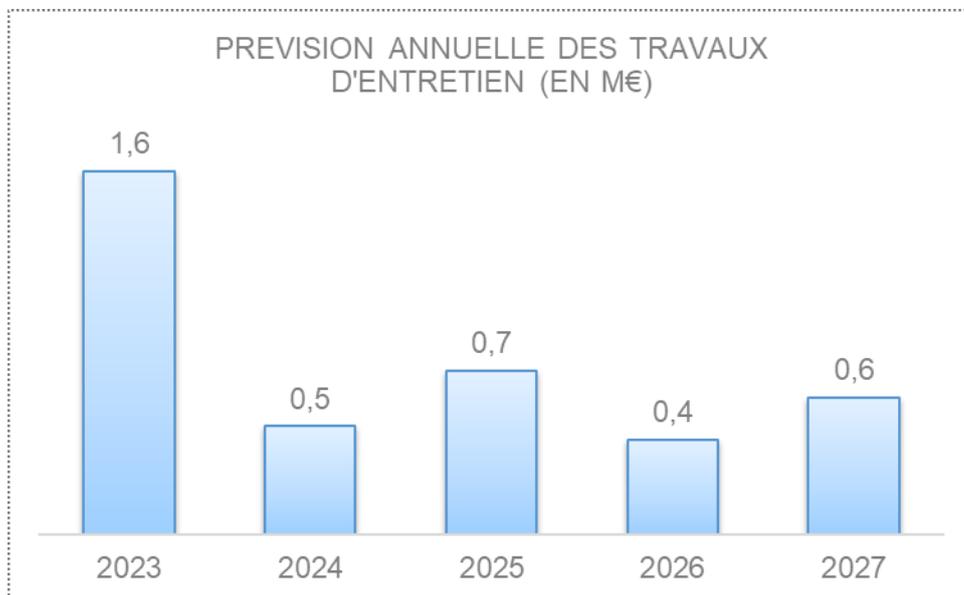
L'entretien des ouvrages de distribution fait également l'objet d'un plan de réhabilitation à raison de 2 à 3 ouvrages par an.

Les travaux relatifs à la réhabilitation des réservoirs, chiffrés à 3,2M€ sur la période 2022-2026 lors du DOB 2022, ont été portés à 4 M€ sur la période 2023 à 2027.

En 2023, il est prévu de finaliser les travaux sur les réservoirs suivants : Châteaubriant-Le Bignon(850 k€), Derval (40 k€), Corcoué sur Logne (360 k€), Roche-Blanche (15 k€) et de démolir le réservoir de la Birochère à Pornic (290k€).

Il est également prévu d'engager des études courant 2023 pour la rénovation des réservoirs suivants : Blain (20 k€), Maison neuve à Crossac (15 k€), Bâche à Paulx (15 k€), Fay de Bretagne et bache de Béré à Châteaubriant (5 k€ par ouvrage).

Enfin, il est prévu d'engager une étude pour la démolition du château d'eau de Freigné fin 2023 (5 k€).



Le plan pluriannuel de rénovation des ouvrages de distribution 2023-2027 est présenté en annexe 4d

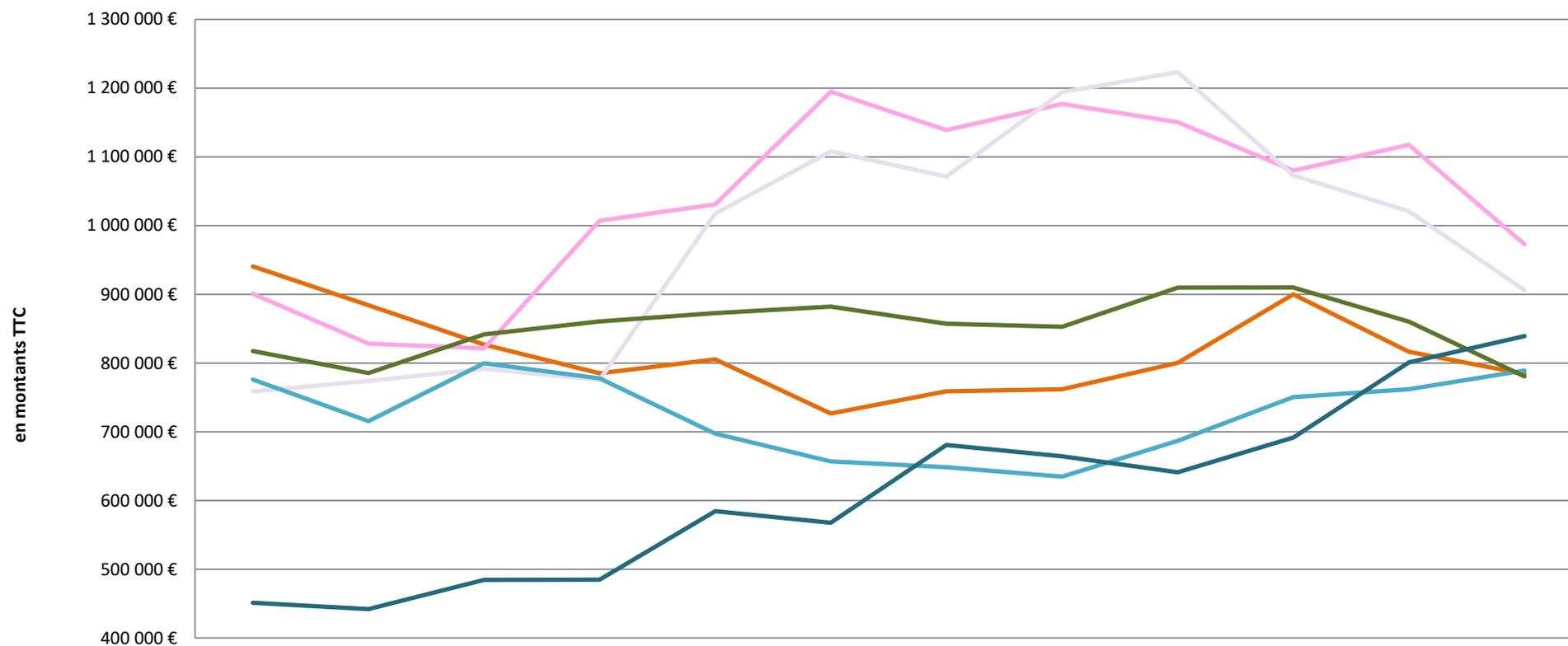
CONCLUSION

La prospective financière sur la période 2023 à 2027 illustrant l'ensemble des indicateurs financiers cités dans ce rapport d'orientation budgétaire est présentée en annexe 5.

Avec l'évolution votée du tarif de vente d'eau, le financement des investissements prévus sur la période 2023-2027 peut être assuré par un prélèvement sur la section d'exploitation (auto-financement) jusqu'à l'exercice 2024 uniquement. Afin d'assurer le financement de l'ensemble des investissements nécessaires, atlantic'eau devra voter une évolution supérieure à 1% du tarif de vente d'eau ou recourir à l'emprunt.

Il est à noter que, comme en 2022, l'engagement des opérations principales d'investissement fera l'objet d'AP/CP. Il est prévu en 2023 l'élaboration d'un règlement financier interne qui redéfinira notamment la gestion de ces AP/CP ; le but étant d'apporter une meilleure lisibilité et une souplesse dans l'exécution du budget tout en conservant une finesse dans le suivi budgétaire de chacune des autorisations de programme.

SUIVI MENSUEL DES CREANCES D'EAU IMPAYEES - EXERCICES 2017 à 2022 (montants TTC)



	31-janv	28-févr	31-mars	30-avr	31-mai	30-juin	31-juil	30-août	30-sept	31-oct	30-nov	31-déc
2022	940 539,69	884 044,49	826 968,08	785 166,09	805 203,61	726 513,27	758 717,57	761 801,36	800 172,11	899 816,35	816 310,15	784 188,91
2021	900 560,58	828 075,10	821 349,10	1006 860,01	1030 942,64	1194 888,98	1139 059,01	1177 087,82	1150 305,16	1079 987,29	1117 268,42	972 876,78
2020	758 625,95	774 053,60	791 339,02	775 814,29	1017 341,32	1107 908,28	1071 175,30	1194 105,11	1223 179,75	1073 084,12	1020 610,86	905 961,74
2019	776 101,69	715 525,37	799 639,26	777 769,90	697 209,77	656 817,21	648 437,35	634 684,35	686 856,42	750 296,14	761 861,10	788 958,37
2018	817 271,91	785 512,25	841 533,21	860 479,16	872 576,57	881 936,90	857 282,43	852 699,82	909 751,00	909 831,50	860 180,63	780 492,31
2017	451 025,11	441 883,69	484 468,58	484 773,08	584 357,50	567 717,99	680 701,11	664 109,73	641 008,06	691 329,28	800 838,51	839 156,28

SUIVI COMPTABLE CREANCES D'EAU IMPAYEES - exercice 2022

(montants TTC - Abonnés : recouvrements amiables ou contentieux)

	2016 et antérieurs + SIAEP transférés	2017	2018	2019	2020	2021	2022	TOTAL TTC
Soldes restes à recouvrer au 01/01/2022 (TTC)	971,00 €	19 587,17 €	33 435,17 €	92 522,83 €	196 703,94 €	640 687,09 €	0,00 €	983 907,20 €
Janvier 2022 :								
. Émissions titres recettes							565,97 €	565,97 €
. Émissions pénalités (01/22)							211,99 €	211,99 €
. Recouvrements ou ANV	100,00 €	-1 257,45 €	-1 580,66 €	-5 394,10 €	-11 579,99 €	-24 433,27 €	0,00 €	-44 145,47 €
								-43 367,51 €
Février 2022 :								
. Émissions titres recettes							18 587,08 €	18 587,08 €
. Émissions pénalités (02/22)							7 473,00 €	7 473,00 €
. Recouvrements ou ANV	-290,72 €	-515,17 €	-1 093,57 €	-4 217,98 €	-12 373,64 €	-66 778,74 €	2 714,54 €	-82 555,28 €
								-56 495,20 €
Mars 2022 :								
. Émissions titres recettes							11 454,74 €	11 454,74 €
. Émissions pénalités (03/22)							4 114,00 €	4 114,00 €
. Recouvrements ou ANV	-181,34 €	-702,62 €	-2 305,72 €	-4 690,79 €	-11 196,45 €	-51 687,39 €	-1 880,84 €	-72 645,15 €
								-57 076,41 €
Avril 2022 :								
. Émissions titres recettes							41 701,68 €	41 701,68 €
. Émissions pénalités (04/22)							15 317,00 €	15 317,00 €
. Recouvrements ou ANV	-598,94 €	-6 936,11 €	-8 834,86 €	-11 229,25 €	-16 578,51 €	-52 775,03 €	-1 867,97 €	-98 820,67 €
								-41 801,99 €
Mai 2022 :								
. Émissions titres recettes							39 796,95 €	39 796,95 €
. Émissions pénalités (05/22)							18 272,39 €	18 272,39 €
. Recouvrements ou ANV		-912,16 €	-753,00 €	-2 476,86 €	-6 186,51 €	-29 244,58 €	1 541,29 €	-38 031,82 €
								20 037,52 €
Juin 2022 :								
. Émissions titres recettes							12 630,46 €	12 630,46 €
. Émissions pénalités (06/22)							1 749,00 €	1 749,00 €
. Recouvrements ou ANV		-2 662,95 €	-10 372,98 €	-6 171,95 €	-17 688,74 €	-37 533,08 €	-18 640,10 €	-93 069,80 €
								-78 690,34 €
Juillet 2022 :								
. Émissions titres recettes							23 671,30 €	23 671,30 €
. Émissions pénalités (07/22)							8 533,00 €	8 533,00 €
. Recouvrements ou ANV							0,00 €	0,00 €
								32 204,30 €
Août 2022 :								
. Émissions titres recettes							79 631,08 €	79 631,08 €
. Émissions pénalités (08/22)							29 466,56 €	29 466,56 €
. Recouvrements ou ANV		-621,59 €	-1 100,54 €	-6 525,91 €	-10 637,81 €	-42 237,20 €	-44 890,80 €	-106 013,85 €
								3 083,79 €
Septembre 2022 :								
. Émissions titres recettes							91 702,11 €	91 702,11 €
. Émissions pénalités (09/22)							37 395,85 €	37 395,85 €
. Recouvrements ou ANV		-928,32 €	-1 698,91 €	-15 149,58 €	-18 085,96 €	-41 757,00 €	-13 107,44 €	-90 727,21 €
								38 370,75 €
Octobre 2022 :								
. Émissions titres recettes							54 887,27 €	54 887,27 €
. Émissions pénalités (10/22)							25 493,00 €	25 493,00 €
. Recouvrements ou ANV		-1 640,72 €	-52,74 €	-1 250,79 €	-3 849,83 €	-21 463,43 €	47 521,48 €	19 263,97 €
								99 644,24 €
Novembre 2022 :								
. Émissions titres recettes							15 631,82 €	15 631,82 €
. Émissions pénalités (11/22)							7 314,00 €	7 314,00 €
. Recouvrements ou ANV		0,00 €	-400,18 €	-1 202,39 €	-4 861,80 €	-19 009,03 €	-80 978,62 €	-106 452,02 €
								-83 506,20 €
Décembre 2022 :								
. Émissions titres recettes							43 969,64 €	43 969,64 €
. Émissions pénalités (12/22)							13 939,00 €	13 939,00 €
. Recouvrements ou ANV		-559,38 €	-876,70 €	-13 329,72 €	-16 102,16 €	-27 828,25 €	-31 333,67 €	-90 029,88 €
								-32 121,24 €
TOTAL TTC	0,00 €	2 850,70 €	4 365,31 €	20 883,51 €	67 562,54 €	225 940,09 €	462 586,76 €	784 188,91 €

**ETAT DES RECETTES D'INVESTISSEMENT ENGAGEES NON RECOUVREES
EXERCICE 2022**

CHAPITRE 13	Prévisions budgétaires	Engagements au 31/12/2022	Réalisations au 31/12/2022	Crédits annulés	Recettes engagées non recouvrées
Subventions d'investissement	1 241 800,40 €	1 279 041,40 €	887 362,50 €	16 647,00 €	391 678,90 €
Art. 13111 - Subventions Agence de l'Eau	839 590,40 €	854 058,40 €	612 379,50 €	16 647,00 €	241 678,90 €
<i>A1-380 - Dossier n° 180173601 - réalisation schéma directeur Pays la Mée</i>	33 600,00 €	16 953,00 €	16 953,00 €	16 647,00 €	0,00 €
<i>A1-39 - Dossier n° 190138701 - travaux chlorure vinyle monomère Pays la Mée</i>	325 500,00 €	325 500,00 €	325 500,00 €	0,00 €	0,00 €
<i>A1-41 - Dossier n° 210084701 - travaux renouvellement réseaux eau potable - lutte fuites territoire La Mée</i>	480 490,40 €	480 490,40 €	254 369,00 €	0,00 €	226 121,40 €
<i>A1-42 - Dossier n° 210079101 - amélioration sectorisation réseau eau potable territoire La Mée</i>	0,00 €	31 115,00 €	15 557,50 €	0,00 €	15 557,50 €
Art. 13118 - Subventions Etat (DSIL)	402 210,00 €	402 210,00 €	252 210,00 €	0,00 €	150 000,00 €
<i>A1-402 - AP n° 2021/SGAR/628 - Amélioration de la filière de traitement de l'usine de production d'eau potable de Massérac</i>	150 000,00 €	150 000,00 €	0,00 €	0,00 €	150 000,00 €
<i>A1-403 - AP n° 2020/SGAR/820 - Réserve captage eau potable tranche 1 Nort/Erdre</i>	252 210,00 €	252 210,00 €	252 210,00 €	0,00 €	0,00 €
Art. 1313 - Subventions Département	0,00 €	22 773,00 €	22 773,00 €	0,00 €	0,00 €
<i>A1-44 - Protection de la ressource : convention cadre 2020-2022 avec le Département</i>	0,00 €	22 773,00 €	22 773,00 €	0,00 €	0,00 €
<i>A1-39 - Programme de travaux 2019 : convention Pont de Mauves (crédits 2021 reportés puis annulés en DM2)</i>	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €

Le budget 2022, voté par chapitre, fait apparaître des recettes engagées non recouvrées de :

HUIT CENT TRENTE-NEUF MILLE HUIT CENT QUARANTE ET UN EUROS ET QUATRE-VINGT-DIX CENTIMES

**ETAT DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT ENGAGEES NON MANDATEES
EXERCICE 2022**

		Prévisions budgétaires	Engagements au 31/12/2022	Réalisations au 31/12/2022	Crédits annulés	Dépenses engagées non mandatées
Chapitre 20	Immobilisations incorporelles	208 680,55 €	180 112,17 €	141 527,33 €	0,00 €	38 584,84 €
	Art. 2031 - Frais d'études	163 780,55 €	138 254,05 €	122 475,05 €	0,00 €	15 779,00 €
	Art. 2051 - Achats logiciels dissociés	44 900,00 €	41 858,12 €	19 052,28 €	0,00 €	22 805,84 €
Chapitre 21	Immobilisations corporelles	72 100,00 €	55 406,60 €	41 872,60 €	16 693,40 €	13 534,00 €
	Art. 2111 - Achats terrains	23 568,00 €	11 675,10 €	11 675,10 €	11 892,90 €	0,00 €
	Art. 2115 - Achats terrains bâtis	2 279,00 €	2 278,61 €	2 278,61 €	0,39 €	0,00 €
	Art. 2182 - Matériel de transport	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
	Art. 2183 - Matériel bureau et informatique	23 353,00 €	21 867,59 €	8 333,59 €	1 485,41 €	13 534,00 €
	Art. 2184 - Mobilier bureau	10 000,00 €	6 942,36 €	6 942,36 €	3 057,64 €	0,00 €
	Art. 2188 - Autres immobilisations incorporelles	12 900,00 €	12 642,94 €	12 642,94 €	257,06 €	0,00 €
Chapitre 23	Immobilisations en cours	64 488 762,33 €	21 894 726,67 €	16 152 819,55 €	42 594 035,66 €	5 741 907,12 €
	Art. 2313 - Constructions	3 938 586,64 €	3 624 044,10 €	2 085 963,51 €	314 542,54 €	1 538 080,59 €
	Art. 2315 - Installations, matériel et outillage techniques	59 399 787,69 €	16 989 438,45 €	12 785 611,92 €	42 410 349,24 €	4 203 826,53 €
	Art. 238 - Avances & acomptes versés/commandes immobilisations corporelles	1 150 388,00 €	1 281 244,12 €	1 281 244,12 €	-130 856,12 €	0,00 €
TOTAL GENERAL		64 769 542,88 €	22 130 245,44 €	16 336 219,48 €	42 610 729,06 €	5 794 025,96 €

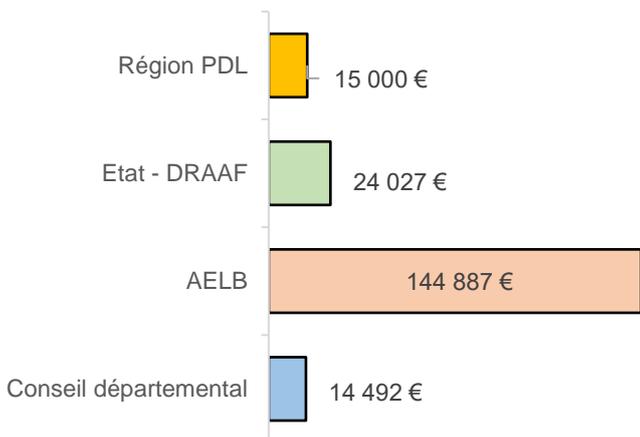
Le budget 2022, voté par chapitre, fait apparaître des dépenses engagées non mandatées de :

CINQ MILLIONS SEPT CENT QUATRE-VINGT-QUATORZE MILLE VINGT-CINQ EUROS ET QUATRE-VINGT-SEIZE CENTIMES

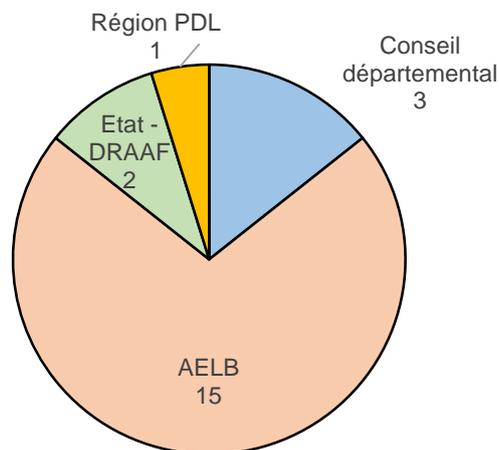
ETAT DES SUBVENTION AU 31/12/2022

- 21 subventions en fonctionnement dont 2 soldées au 31 décembre 2022 :

REPARTITION DES AIDES ATTRIBUEES PAR FINANCEUR

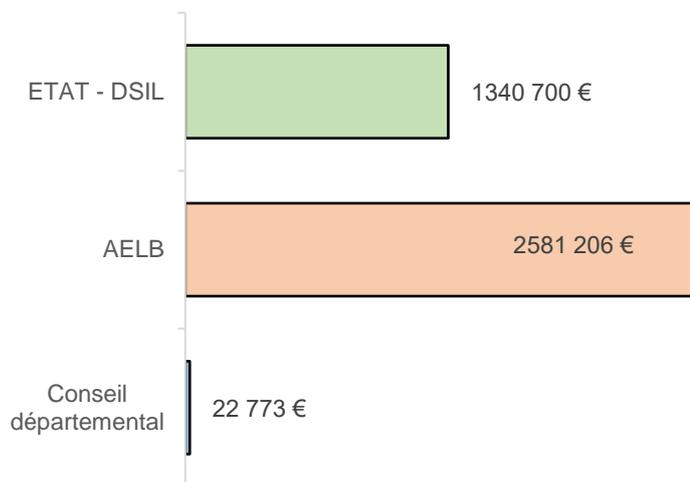


NOMBRE DE PROJETS SUBVENTIONNES PAR FINANCEUR

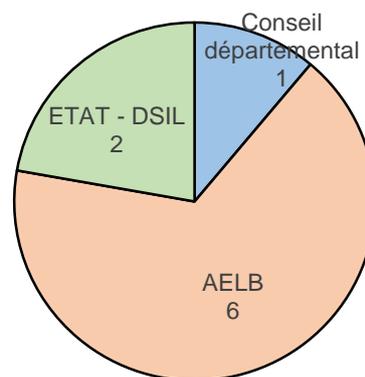


- 9 subventions en investissement dont 3 soldées au 31 décembre 2022 :

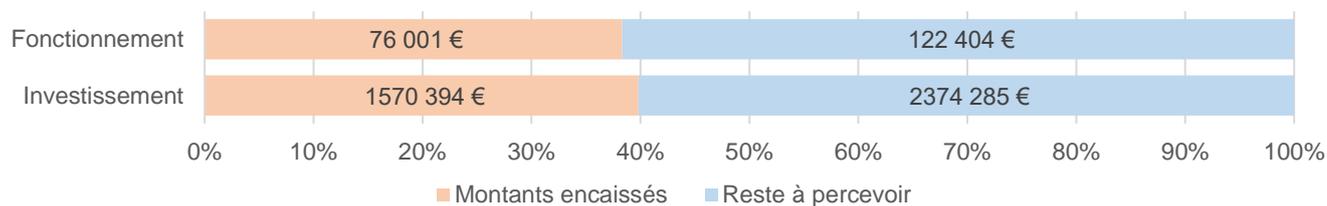
REPARTITION DES AIDES ATTRIBUEES PAR FINANCEUR



NOMBRE DE PROJETS SUBVENTIONNES PAR FINANCEUR



L'état des subventions ci-après illustre le portefeuille des aides financières attribuées et encours en 2022 mais également un taux de reste à percevoir qui reste important :



ETAT DES SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT ET DE FONCTIONNEMENT AU 31/12/2022

SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT					
Projets	Financeurs	Montants attribués	Versements 2022	Versements cumulés au 31/12/2022	Reste à percevoir
TRAVAUX LIES AU CVM SUR LE TERRITOIRE DU PAYS DE LA MEE	AELB	465 000 €	325 500 €	465 000 €	- €
SCHEMA DIRECTEUR DU PAYS DE LA MEE ELARGI (CHATEAUBRIANT)	AELB	31 353 €	16 953 €	31 353 €	- €
MISE EN PLACE DE COMPTEURS DE SECTORISATION PAYS DE LA MEE	AELB	105 000 €	- €	31 500 €	73 500 €
RENOUVELLEMENT DES RESEAUX D'EAU POTABLE PAYS DE LA MEE	AELB	508 738 €	254 369 €	356 117 €	152 621 €
PSE BASSIN SAFFRÉ - PAIEMENTS EXPLOIT. AGRICOLES (NON BUDGÉTAIRE)	AELB	1 440 000 €	395 884 €	395 884 €	1 044 116 €
DÉBITMÈTRES SECTORISATION SUR RÉSEAU EAU POTABLE (CHATEAUBRIANT)	AELB	31 115 €	15 558 €	15 558 €	15 558 €
AMÉLIORATION DE LA FILIÈRE DE TRAITEMENT DE L'USINE DE MASSERAC	ETAT - DSIL	500 000 €	- €	- €	500 000 €
RÉSERVE CAPTAGE D'EAU POTABLE - USINE DE NORT-SUR-ERDRE	ETAT - DSIL	840 700 €	252 210 €	252 210 €	588 490 €
PROTECTION RESSOURCES EN EAU ET CAPTAGES AEP - CONVENTION 2021	Conseil départemental	22 773 €	22 773 €	22 773 €	- €
TOTAL INVESTISSEMENT		3 944 679 €	1 283 247 €	1 570 394 €	2 374 285 €
SUBVENTIONS DE FONCTIONNEMENT					
Projets	Financeurs	Montants attribués	Versements 2022	Versements cumulés au 31/12/2022	Reste à percevoir
PROTECTION RESSOURCES EN EAU ET CAPTAGES AEP - CONVENTION 2021	Conseil départemental	1 403 €	1 403 €	1 403 €	- €
PROTECTION RESSOURCES EN EAU ET CAPTAGES AEP - CONVENTION 2022	Conseil départemental	5 716 €	- €	- €	5 716 €
AMÉNAGEMENT CARREFOUR DE LA CHAGNERIE (RD95 / RD87) À MACHECOUL-SAINT-MEME (CONVENTION 2022_06)	Conseil départemental	7 373 €	- €	- €	7 373 €
PSE BASSIN DE SAFFRÉ - ACCOMPAGNEMENT - PAYS DE LA LOIRE - 2021	AELB	14 384 €	- €	- €	14 384 €
CTE CHERE DON ISAC : CAPTAGE PRIORITAIRE SAFFRÉ - ACTIONS AGRICOLES 2021	AELB	7 713 €	3 856 €	3 856 €	3 856 €
CT CAPTAGES AMONT ERDRE 2021-2023 : ATLANTIC'EAU - ANIMATION 2022	AELB	4 428 €	2 214 €	2 214 €	2 214 €
CT CAPTAGES AMONT DE L'ERDRE 2021-2023 : PROGRAMME D'ACTIONS COLLECTIVES ET INDIVIDUELLES AGRICOLES 2022	AELB	5 690 €	2 845 €	2 845 €	2 845 €
CT EAU CHÈRE DON ISAC 2020-2022 : AAC SAFFRÉ - ANIM. AGRICOLE 2022	AELB	12 000 €	6 000 €	6 000 €	6 000 €
CT EAU CHÈRE DON ISAC 2020-2022 : AAC SAFFRÉ - ACTIONS COLLECTIVES AGRICOLES 2022	AELB	29 040 €	14 520 €	14 520 €	14 520 €
CTE CHERE DON ISAC 2020-2022 : CAPTAGE PRIORITAIRE DE SAFFRÉ - DIAGNOSTICS INDIVIDUELS 2021	AELB	5 152 €	- €	- €	5 152 €
CT CAPTAGES AMONT ERDRE 2021-2023 : DIAGNOSTICS INDIV 2022-2023	AELB	6 720 €	- €	- €	6 720 €
CT EAU CHÈRE DON ISAC 2020-2022 : AAC SAFFRÉ - DIAGNOSTICS INDIV 2022	AELB	5 012 €	- €	- €	5 012 €
CT CAPTAGES PRIORITAIRES DE L'AMONT DE L'ERDRE 2021-2023 - CAPTAGE DE FREIGNÉ - ACTIONS COLLECTIVES ET INDIVIDUELLES AGRICOLES 2021	AELB	5 210 €	- €	2 605 €	2 605 €
CT CAPTAGES AMONT DE L'ERDRE 2021-2023 - CAPTAGE DE FREIGNÉ - DIAGNOSTICS INDIVIDUELS AGRICOLES 2021	AELB	3 136 €	- €	- €	3 136 €
ETUDE D'EVALUATION DU CONTRAT TERRITORIAL DE FREIGNE 2015-2019	AELB	17 500 €	15 120 €	15 120 €	2 380 €
CONTRAT TERRITORIAL DE CAPTAGE DE FREIGNE 15-19 - TRANSITION 2020	AELB	3 600 €	1 800 €	3 600 €	- €
ETUDE PAIEMENTS SERVICES ENVIRONNEMENTAUX - CAPTAGE SAFFRE	AELB	20 875 €	14 125 €	14 125 €	6 750 €
CT CAPTAGES AMONT DE L'ERDRE 21-23 - CAPTAGE DE FREIGNÉ ANIMATION	AELB	4 428 €	- €	2 214 €	2 214 €
ANIMATION DES AIDES AGRO-ENVIRONNEMENTALES ET CLIMATIQUES (MAEC) CAMPAGNE 2023 - BASSIN VERSANT DE L'ERDRE ET SES CAPTAGES	Etat - DRAAF	17 736 €	- €	- €	17 736 €
ANIMATION DES AIDES AGRO-ENVIRONNEMENTALES ET CLIMATIQUES (MAEC) CAMPAGNE 2023 - VAL SAINT MARTIN	Etat - DRAAF	6 291 €	- €	- €	6 291 €
AIDE FINANCIERE ASSOCIATION TRANSMAD	Région PDL	15 000 €	7 500 €	7 500 €	7 500 €
TOTAL FONCTIONNEMENT		198 405 €	69 383 €	76 001 €	122 404 €
TOTAL GENERAL		4 143 084 €	1 352 629 €	1 646 395 €	2 496 689 €

Montants d'investissement production

TERRITOIRES	Localisation	Détail	Estimation	Déjà mandaté*	2023	2024	2025	2026	2027	TOTAL / 5 ans
Territoire d'ANCENIS	Usine de Freigné	Nouvelle Usine Freigné	1 000 k€		30 k€	70 k€	500 k€	400 k€		1 000 k€
		optimisation traitement Pesticide (Etude)	40 k€	20 k€	20 k€					20 k€
	Usine d'Ancenis	optimisation traitement Pesticide et MO (Travaux)	430 k€		120 k€	310 k€				430 k€
		Maitrise d'œuvre nouvelle Usine	200 k€							200 k€
		Divers, dont sécurisation	250 k€		50 k€	250 k€				
TOTAL Territoire ANCENIS			1 920 k€	20 k€	220 k€	430 k€	550 k€	450 k€	250 k€	1 900 k€
Territoire de GUEMENE-PENFAO	Usine Massérac	Rénovation de l'usine	3 805 k€	505 k€	1 400 k€	1 400 k€	500 k€	0 k€	0 k€	3 300 k€
		Divers, dont sécurisation	40 k€					20 k€	20 k€	40 k€
	TOTAL Territoire Guémené-Penfao			3 845 k€	505 k€	1 400 k€	1 400 k€	500 k€	20 k€	20 k€
Territoire de NORT SUR ERDRE	Usine de Saffré	Réhabilitation de l'usine	4 000 k€		100 k€	1 300 k€	2 000 k€	600 k€		4 000 k€
		Réhabilitation de l'usine	6 530 k€	1 830 k€	4 000 k€	700 k€	0 k€	0 k€	0 k€	4 700 k€
	Usine de Nort-sur-Erdre	Traitement des nitrates (Usine de Nort)	1 500 k€		100 k€	1 400 k€				1 500 k€
		Etude optimisation phyto,COT, Fer + Mg	370 k€		200 k€	170 k€				370 k€
	Usine de Mazerolles	Création Ouvrage pré-traitement	1 600 k€					100 k€	1 500 k€	1 600 k€
TOTAL Territoire Nort/Erdre			14 000 k€	1 830 k€	4 400 k€	3 570 k€	2 000 k€	700 k€	1 500 k€	12 170 k€
Territoire Pays de la Mée	Usine de Soulvache (Bonne Fontaine)	réhab. Bâche entrée	962 k€	150 k€	800 k€	12 k€				812 k€
		Nouvelle Usine	2 000 k€				50 k€	100 k€	1 850 k€	2 000 k€
	TOTAL Territoire Pays de la Mée			2 962 k€	150 k€	800 k€	12 k€	50 k€	100 k€	1 850 k€
Territoire de PONTCHATEAU ST-GILDAS-DES-BOIS	Usine TRIGODET	Sécurisation électrique	380 k€	20 k€	160 k€	200 k€				360 k€
		Divers, dont sécurisation	100 k€		50 k€	50 k€				
	TOTAL Territoire PSG			480 k€	20 k€	210 k€	250 k€	0 k€	0 k€	0 k€
Territoire de la C.C. Sud-Estuaire	Usine FROSSAY	Démolition et création d'une reprise, rénovation stockage	300 k€	0 k€	40 k€	260 k€				300 k€
		TOTAL CCSE			300 k€	0 k€	40 k€	260 k€	0 k€	0 k€
Territoire du VAL SAINT MARTIN	Usine des Gâtineaux	Réhabilitation Usine	11 200 k€		100 k€	500 k€	3 000 k€	5 000 k€	2 600 k€	11 100 k€
		Barrage Gâtineaux	sécurisation	100 k€	100 k€					
	TOTAL VSM			11 200 k€	0 k€	100 k€	500 k€	3 000 k€	5 000 k€	2 600 k€
Total général			34 757 k€	2 575 k€	7 170 k€	6 422 k€	6 100 k€	6 270 k€	6 220 k€	32 182 k€
Subvention	Subvention		1 341 k€	0 k€	500 k€	841 k€	0 k€	0 k€	0 k€	1 341 k€
Reste à charge Territoire	Reste à charge Territoire		30 841 k€	2 575 k€	6 670 k€	5 581 k€	6 100 k€	6 270 k€	6 220 k€	30 841 k€

Travaux Structurants

Territoire	Opération	Estimation	Déjà mandaté*	2023	2024	2025	2026	2027	
Secteur Nord Ouest (Ancenis/Pays de la Mée)	Sécurisation secteur nord ANCE + feeder sortie Usine	5 300 k€						300 k€	
	Sécurisation secteur sud LAME	3 100 k€				100 k€	3 000 k€		
	Sécurisation secteur nord LAME	3 100 k€					100 k€	3 000 k€	
Secteur Sud-Ouest	Sécurisation secteur Birochère et Rogère	1 230 k€	30 k€	900 k€	300 k€	0 k€	0 k€	0 k€	
	Liaison Vigneux - Rouans (La Garenne)	23 400 k€	1 700 k€	9 500 k€	8 000 k€	4 200 k€	0 k€	0 k€	
	Renf la Hardière vers Noë des Landes	2 750 k€			50 k€	100 k€	2 400 k€	200 k€	
Secteur Sud-Est	DN 800mm Usine Basse-Goulaine - Les pégers - 10km	11 930 k€	130 k€	200 k€	3 000 k€	7 500 k€	1 100 k€	0 k€	
	Renforcement entre Basse-Goulaine et les bâches du Loroux-Bottereau	2 000 k€				200 k€	1 800 k€		
	stockage 3 000 m³ la Bazouinière + surpressions (Loroux-Bottereau)	2 000 k€					200 k€	1 800 k€	
	Renforcement du feeder transport entre La Haye-Fouassière et Le Pallet	3 000 k€						200 k€	
	Réservoir au sol 5 000 m3 - zone Sud	3 000 k€	0 k€	0 k€	0 k€			100 k€	1 400 k€
	Réservoir au sol 5 000 m3 - Les Pégers	3 500 k€	0 k€	200 k€	1 000 k€	1 500 k€	800 k€	0 k€	
Secteur Nort sur Erdre	Feeder sécurisation Ouest du territoire - liaison Nort-sur-Erdre / Héric	2 100 k€	420 k€	1 680 k€	0 k€	0 k€	0 k€	0 k€	
	Renforcement Pont de Mauves-sur-Loire	500 k€	0 k€	150 k€	350 k€	0 k€	0 k€	0 k€	
	Sécurisation secteur Sud NORT/ANCENIS + stockage à proximité du Pont de Mauves sur Loire	6 100 k€				100 k€	3 000 k€	3 000 k€	
Secteur Pontchâteau-St gildas	surpresseur Missillac	150 k€		50 k€	100 k€				
Total atlantic'eau		68 160 k€	2 280 k€	12 680 k€	12 800 k€	13 700 k€	12 500 k€	9 900 k€	
Participation		300 k€			300 k€				
Reste à charge atlantic'eau		67 860 k€	2 280 k€	12 680 k€	12 500 k€	13 700 k€	12 500 k€	9 900 k€	

PLAN PLURIANNUEL DE TRAVAUX DE RESEAUX DE DISTRIBUTION

P 2022	P 2023	P 2024	P 2025	P 2026	P 2027	TOTAL
14 130 000 €	14 000 000 €	17 500 000 €	18 200 000 €	18 800 000 €	19 200 000 €	87 700 000 €

Programme	Budget 2023	Budget 2024	Budget 2025	Budget 2026	Budget 2027	TOTAL
P2022	9 891 000 €	1 413 000 €				11 304 000 €
P2023	2 800 000 €	9 800 000 €	1 400 000 €			14 000 000 €
P2024	525 000 €	8 750 000 €	7 000 000 €	1 225 000 €		17 500 000 €
P2025		546 000 €	9 100 000 €	7 280 000 €	1 274 000 €	18 200 000 €
P2026			564 000 €	9 400 000 €	7 520 000 €	7 520 000 €
P2027				576 000 €	9 600 000 €	9 600 000 €
	13 216 000 €	20 509 000 €	18 064 000 €	18 481 000 €	18 394 000 €	88 664 000 €

PLAN PLURIANNUEL DE RENOVATION DES OUVRAGES DE DISTRIBUTION 2023-2027

Année de Travaux	Montant annuel restant à	COMMUNES	RESERVOIRS	Type Bâche / CE	Intervention	ESTIMATIO N	Déjà mandaté	2023	2024	2025	2026	2027
2022	1 450 000 €	CHATEAUBRIANT	Réservoir du Bignon	CE	Rénovation	850 000 €	20 000 €	850 000 €				
		DERVAL	Place de la Grée	CE	Rénovation	160 000 €	120 000 €	40 000 €				
		LOROUX-BOTTEREAU	La Basouinière	Bâche	Rénovation	40 000 €	40 000 €					
		CORCOUE/LOGNE	Les Garnes	CE	Rénovation	400 000 €	40 000 €	360 000 €				
2023	805 000 €	PORNIC	Birochère	CE	Démolition	300 000 €	10 000 €	290 000 €				
		ROCHE BLANCHE	Roche-Blanche	CE	Rénovation	15 000 €		15 000 €				
		BLAIN	Blain	CE	Rénovation	250 000 €		20 000 €	230 000 €			
		CROSSAC	Maison neuve	CE	Rénovation	140 000 €		15 000 €	125 000 €			
		PAULX	L'Illaire	Bâche	Rénovation	100 000 €		15 000 €	85 000 €			
2024	645 000 €	FREIGNE	Réservoir sur tour Bourg	CE	Démolition	155 000 €		5 000 €	10 000 €	140 000 €		
		FAY DE BRETAGNE	La Ridelais	CE	Rénovation	145 000 €		5 000 €	10 000 €	130 000 €		
		CHATEAUBRIANT	Bâche de Béré	Bâche	Rénovation	345 000 €		5 000 €	10 000 €	330 000 €		
2025	490 000 €	ERBRAY	La Rouillère	CE	Rénovation	180 000 €				20 000 €	160 000 €	
		GUENOUVRY	La Holtais	Bâche	Rénovation	200 000 €			5 000 €	60 000 €	135 000 €	
		ABBARETZ	La Ville en Bois	Bâche	Rénovation	110 000 €			5 000 €	40 000 €	65 000 €	
2026	580 000 €	ST CYR en RETZ	Rue Haute Croix	Bâche	Rénovation	140 000 €				5 000 €	15 000 €	120 000 €
		ROUGE	Le Tertre	Bâche	Rénovation	140 000 €				5 000 €	15 000 €	120 000 €
		PAIMBOEUF	Paimboeuf	CE	Rénovation	300 000 €					30 000 €	270 000 €
2027	700 000 €	A définir			Rénovation	700 000 €					100 000 €	
TOTAL						230 000 €	1 620 000 €	480 000 €	730 000 €	420 000 €	610 000 €	

PROSPECTIVE FINANCIERE

	2023	2024	2025	2026	2027
PRODUITS DE GESTION					
Ventes d'eau aux abonnés	47 300 000 €	48 294 621 €	49 310 664 €	50 348 601 €	51 408 912 €
Ventes d'eau aux collectivités	6 456 160 €	6 668 816 €	6 888 476 €	7 115 371 €	7 349 739 €
Travaux	5 700 000 €	5 748 000 €	5 796 480 €	5 845 445 €	5 894 899 €
Redevances antennes	150 000 €	100 000 €	50 000 €	50 000 €	50 000 €
Autres produits d'exploitation	143 000 €	143 000 €	143 000 €	143 000 €	143 000 €
Subventions d'exploitation	34 721 €	241 858 €	298 169 €	189 359 €	117 609 €
Autres produits de gestion courante	34 721 €	241 858 €	298 169 €	189 359 €	117 609 €
TOTAL PRODUITS DE GESTION	59 818 602 €	61 438 152 €	62 784 958 €	63 881 135 €	65 081 768 €
CHARGES DE GESTION					
Achats d'eau	13 450 536 €	13 893 575 €	14 351 206 €	14 823 912 €	15 312 187 €
Rémunérations des exploitants	22 345 000 €	23 591 519 €	24 805 865 €	25 893 712 €	26 607 757 €
Charges de personnel (y compris indemnités élus)	2 596 500 €	2 674 395 €	2 754 627 €	2 837 266 €	2 922 384 €
Gestion de la ressource en eau et sécurité sanitaire	935 930 €	790 985 €	614 252 €	740 350 €	486 250 €
Autres (informatique, communication, moyens généraux, ...)	1 586 487 €	1 595 669 €	1 663 898 €	1 737 053 €	1 717 626 €
TOTAL CHARGES DE GESTION	40 914 453 €	42 546 143 €	44 189 848 €	46 032 292 €	47 046 203 €
EXCEDENT BRUT D'EXPLOITATION	18 904 149 €	18 892 009 €	18 595 110 €	17 848 843 €	18 035 565 €
Résultat financier	- 1 051 000 €	- 958 000 €	- 802 000 €	- 691 000 €	- 591 000 €
Résultat exceptionnel (hors cession d'actif)	195 449 €	- 1 551 571 €	- 1 472 490 €	439 750 €	685 000 €
CAF BRUTE	18 048 598 €	16 382 438 €	16 320 620 €	17 597 593 €	18 129 565 €
Remboursement d'emprunt	3 442 555 €	3 475 671 €	3 459 436 €	3 492 119 €	3 513 979 €
CAF NETTE	14 606 043 €	12 906 767 €	12 861 184 €	14 105 474 €	14 615 587 €
RECETTES PROPRES D'INVESTISSEMENT	1 078 647 €	1 038 177 €	217 191 €	194 990 €	197 783 €
Subventions d'équipement	896 168 €	853 490 €	29 900 €	5 000 €	5 000 €
Cession d'actif	- €	- €	- €	- €	- €
Autres recettes	182 479 €	184 687 €	187 291 €	189 990 €	192 783 €
FINANCEMENT PROPRE DISPONIBLE	15 684 689 €	13 944 944 €	13 078 375 €	14 300 463 €	14 813 369 €
DEPENSES D'INVESTISSEMENT	36 685 386 €	40 925 926 €	39 401 799 €	41 714 254 €	35 523 876 €
Immobilisations incorporelles	83 686 €	137 350 €	194 912 €	64 784 €	37 511 €
Immobilisations corporelles	1 094 500 €	106 075 €	33 886 €	50 969 €	38 365 €
Immobilisations en cours	35 507 200 €	40 682 501 €	39 173 001 €	41 598 501 €	35 448 000 €
BESOIN (-) OU CAPACITE (+) DE FINANCEMENT	- 21 000 697 €	- 26 980 982 €	- 26 323 424 €	- 27 413 790 €	- 20 710 506 €
FONDS DE ROULEMENT (FDR)	27 886 609 €	3 415 198 €	- 20 633 737 €	- 47 796 277 €	- 68 600 783 €
FDR EN JOURS DE FONCTIONNEMENT	254	29	-166	-379	-537
ENCOURS AU 31/12	32 138 728 €	28 663 057 €	25 203 621 €	21 711 501 €	18 197 523 €
CAPACITE DE DESENDETTEMENT (AN)	1,78	1,75	1,54	1,23	1,00